

*Crise sociale et politique au Chili 2019-2020  
Des atteintes systématiques et généralisées  
aux droits humains*

RAPPORT DE LA MISSION QUÉBÉCOISE ET CANADIENNE  
D'OBSERVATION DES DROITS HUMAINS AU CHILI

Tenue du 18 au 27 janvier 2020



Montréal, juin 2020

## *Crise sociale et politique au Chili 2019-2020*

### *Des atteintes systématiques et généralisées aux droits humains*

## Rapport de la mission québécoise et canadienne d'observation des droits humains au Chili

Tenue du 18 au 27 janvier 2020

**Coordination** : Andrés Fontecilla, Isabel Orellana, Ronald Cameron et Carmen Gloria Bravo

**Gestion financière et soutien technique** : Centre international de solidarité ouvrière (CISO)

**Collaboration à la coordination** : Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL)

**Rédaction et coordination rédactionnelle** : Pierre Mouterde et Luc Allaire

**Interprétation espagnol-français au Chili** : Carole Colas et Lucas Oddó

**Transcription des données** : Iván Rojas Aguilar

**Assistance à la recherche** : Maël Foucault

**Révision linguistique** : Julie Tremblay et Martine Lauzon

**Infographisme** : Sylvie Patenaude

**Soutien financier** : Association des professeurs et professeures de l'Université d'Ottawa, Chaire de recherche du Canada en Sociologie des conflits sociaux, Université du Québec à Montréal, Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Confédération des syndicats nationaux (CSN), Conseil central de Montréal métropolitain (CCMM-CSN), Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ), Fonds de recherche d'Isabel Orellana, Université du Québec à Montréal, Groupe de recherche sur les imaginaires politiques en Amérique latine, Observatoire CRSH violences, criminalisation et démocratie, Université d'Ottawa, Québec solidaire, Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ), Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ), Syndicat des professeures et professeurs enseignants de l'Université du Québec à Montréal (SPPEUQAM).

**Photo de la couverture** : « Nunca más » (« Plus jamais »), œuvre exposée à l'entrée de Londres 38, ex centre de répression et d'extermination, espace de mémoires dédié aux victimes de la dictature militaire, Santiago du Chili (<https://www.londres38.cl/>). ©Marcos Ancelovici, 2020.



## Table des matières

1.	En solidarité avec le peuple chilien : si éloigné et pourtant si proche de nous .....	3
2.	Le contexte social et économique : « ce ne sont pas 30 pesos, mais 30 années [d’abus]! » .....	6
3.	Un lourd héritage : la <i>Constitution</i> de 1980 et ses verrous antidémocratiques .....	8
4.	Des violations de droits systématiques et généralisées.....	11
4a)	Une vision intégrale des droits humains.....	11
4b)	Des droits à la vie et à la dignité massivement bafoués .....	12
4c)	Le cas emblématique d’Antofagasta.....	19
4d)	Continuité des violations des droits humains : quelques exemples récents.....	21
4e)	Des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux oubliés .....	26
5.	La part de responsabilité du Canada .....	28
6.	Conclusion : les possibles et les incertitudes du moment constituant .....	30
7.	Nos recommandations .....	32
Annexe 1	Conventions, pactes et protocoles relatifs aux droits humains signés et ou ratifiés par le Chili.....	37
Annexe 2	Organisations interviewées durant la mission d’observation .....	39
Annexe 3	Documents remis à la mission québécoise et canadienne par les organisations interviewées .....	41

## 1. En solidarité avec le peuple chilien : si éloigné et pourtant si proche de nous

Préoccupées par les graves violations aux droits humains ayant cours au Chili depuis l'explosion sociale du 18 octobre 2019, différentes organisations syndicales, politiques et du milieu de la recherche du Québec ont convenu, en collaboration sur le terrain avec la Corporation de défense et de promotion des droits du peuple (CODEPU) et l'Observatoire citoyen du Chili (OC), d'organiser une mission d'observation des droits humains dans ce pays.

Cette mission d'observation, qui s'est déroulée du 18 au 27 janvier 2020 au Chili, a cherché à donner suite au travail de la mission internationale d'observation des droits humains de la société civile, à laquelle le Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL)<sup>1</sup> de Montréal a participé du 6 au 11 novembre 2019. Elle s'est aussi appuyée sur les travaux de trois autres missions internationales : Amnistie internationale, Human Rights Watch et Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. Quelques jours après le retour de notre mission, la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) s'est aussi rendue au Chili<sup>2</sup>.

Cette nouvelle mission avait pour objectif de recueillir, auprès d'organisations chiliennes de défense des droits humains et de divers acteurs sociaux et politiques, différents éléments d'information et d'analyse permettant d'actualiser et d'achever les divers rapports nationaux et internationaux produits précédemment.

En adoptant un regard intégral des droits humains, qui prend en compte la globalité des droits politiques, sociaux et économiques ainsi que leur nécessaire interdépendance, les membres de cette mission d'observation ont voulu porter particulièrement attention aux droits collectifs, à la justice et à l'impunité, à la liberté d'expression et de presse, aux droits sociaux, environnementaux, culturels, du travail, syndicaux ainsi qu'à ceux des femmes, des peuples autochtones et des personnes migrantes concernant, notamment, leurs libertés d'expression et d'organisation, visiblement mises à mal.

Les membres de la mission se sont aussi employés à resituer ces droits dans le contexte des mobilisations sociales actuelles et de leur possible place dans une nouvelle constitution. Le tout, avec l'objectif de sensibiliser le public québécois et canadien à ce qui se passe en matière de

---

<sup>1</sup> Le CDHAL est une organisation de solidarité internationale, fondée en 1976 dans le contexte de violations des droits humains à la suite des coups d'État en Argentine et au Chili, qui travaille à la défense et à la promotion des droits humains en réciprocité avec les mouvements sociaux et les communautés d'Amérique latine dans la lutte pour une justice sociale, environnementale, économique et culturelle.

<sup>2</sup> Le rapport d'Amnistie internationale a été publié le 21 novembre 2019; celui de Human Rights Watch, le 26 novembre 2019; celui du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, le 13 décembre 2019; ceux de la CIDH, le 10 décembre 2019 et le 31 janvier 2020. Cette dernière est retournée au Chili pour une seconde mission d'urgence, du 25 au 31 janvier 2020, affirmant que «le Chili vit une grave crise des droits humains» et que «l'augmentation de la criminalisation (des manifestations) est inacceptable» (notre traduction). Associated Press (2020). *CIDH: Chile vive una grave crisis de derechos humanos*, [En ligne] (31 janvier). [\[apnews.com/446f4f8fabbe4b16bcb245e81977cc16\]](http://apnews.com/446f4f8fabbe4b16bcb245e81977cc16).

participation citoyenne autant que de violations des droits humains au Chili, afin d'interpeller le gouvernement libéral de Justin Trudeau, qui maintient jusqu'à présent un silence inquiétant à ce propos.

En se situant dans le sillage de la longue tradition de solidarité dont ont fait preuve les peuples canadien et québécois vis-à-vis le peuple chilien, notamment lors du coup d'État de 1973<sup>3</sup>, la mission souhaite ainsi participer au raffermissement des liens solidaires entre les organisations sociales et politiques chiliennes et québécoises, et cela, à un moment crucial pour l'avenir de la démocratie au Chili.

En effet, aussi éloigné soit-il de nous, le Chili, berceau du modèle néolibéral, n'en reste pas moins à certains égards – on le verra plus bas – bien proche des préoccupations sociales et politiques qui peuvent avoir cours ici au Québec, nous rappelant comme jamais, dans un monde désormais globalisé, l'importance d'une solidarité active entre peuples.

Composée de personnes déléguées de divers spécialisations, expériences et domaines d'intervention sociale (des députés des parlements du Québec et du Canada, des syndicalistes, des membres de la société civile et du monde de l'éducation), la mission a pu réaliser, entre le 19 et le 27 janvier 2020, grâce à une collaboration très précieuse de la CODEPU et de l'OC<sup>4</sup>, 65 heures d'entrevues à Santiago, à Antofagasta et à Valparaíso, avec 99 personnes de 51 organisations<sup>5</sup> (voir Annexe 2) et elle a recueilli divers documents fournis par celles-ci (voir Annexe 3).

Elle a par ailleurs tenu deux conférences de presse. La première a eu lieu à Santiago le 27 janvier 2020; elle a été très couverte tant dans les grands quotidiens ou hebdomadaires (*DiarioUChile*, *La Tercera*, *El Ciudadano*, *The Clinic*) et sur des chaînes internationales (*CNN*) que sur les plateformes numériques (*El Desconcierto*, *El Mostrador*) ou les radios (*ADN Hoy*, *Radio El Mirador del Gallo*). La deuxième a eu lieu à Montréal le 3 février 2020; elle a été couverte par

---

<sup>3</sup> Cela n'a pas été le seul moment : on peut penser par exemple à la mission québécoise présente lors du plébiscite de 1988 et à celle pancanadienne présente lors de l'élection du 14 décembre 1989 de Patricio Aylwin.

<sup>4</sup> CODEPU est une organisation non gouvernementale de droits humains fondée en 1980 durant la dictature militaire au Chili. Depuis 40 ans, elle offre de l'assistance aux victimes de violations aux droits humains et à leurs proches, et lutte contre l'impunité ([codepu.cl/](http://codepu.cl/)). L'OC est une organisation non gouvernementale sans but lucratif consacrée à la défense, à la promotion et à la documentation des droits humains. Elle a été fondée en 2004 dans la ville de Temuco, au Chili, en tant qu'Observatoire des droits des peuples autochtones ([observatorio.cl/](http://observatorio.cl/)).

<sup>5</sup> Il s'agit autant d'organisations de la société civile (de soutien juridique, de premiers soins et d'intervention médicale et psychologique destinés aux victimes et aux familles, de défense des droits humains, de communication sociale et de diffusion, de femmes, environnementales, territoriales et autochtones ainsi que des quartiers populaires) que d'organisations syndicales, sectorielles et nationales, de fédérations étudiantes des ordres d'enseignement secondaire et universitaire, de centres universitaires de recherche, d'associations professionnelles de journalistes et de médecins, de parlementaires et de représentantes et représentants du gouvernement, d'institutions d'État spécialisées dans les droits humains (Institut national des droits humains [INDH], Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme) ainsi que de victimes.

divers médias, dont le *Journal Métro*<sup>6</sup> et des médias de la communauté chilienne du Québec. Elle a été suivie de plusieurs entrevues avec des membres de la délégation menées, entre autres, par *CBC*, *ICI Radio-Canada*, *RCI*, [CKIA-FM](#) et par des médias étrangers. De plus, des articles sont parus au Québec durant la mission dans [Le Journal de Montréal](#) et dans [Le Soleil](#), et un reportage a été diffusé sur [TVA Nouvelles](#). Il y a aussi eu différentes activités de la délégation afin d'informer et de sensibiliser l'opinion publique à Montréal, à Québec, à Ottawa et à Genève. La liste détaillée des parutions dans les médias et des activités se trouve dans l'Annexe 4).

La mission était composée de :

- **Luc Allaire**, responsable des relations internationales à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et président du Centre international de solidarité ouvrière (CISO);
- **Marcos Ancelovici**, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en Sociologie des conflits sociaux et professeur agrégé au Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal;
- **Marie-Christine Doran**, professeure titulaire à l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa et directrice de l'Observatoire Violence, criminalisation et démocratie;
- **Denise Gagnon**, représentante syndicale de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et présidente de la Fondation Salvador Allende de Montréal;
- **Pierre Mouterde**, essayiste et ex-professeur de philosophie du Cégep Limoilou;
- **Isabel Orellana**, professeure titulaire spécialisée en conflits socioécologiques à l'Université du Québec à Montréal, directrice du Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté (Centr'ERE);
- **Ricardo Peñafiel**, professeur associé au département de science politique de l'Université du Québec à Montréal, vice-président (relations intersyndicales) du Syndicat des professeurs et professeurs enseignants de l'UQAM (SPPEUQAM), codirecteur du Groupe de recherche sur les imaginaires politiques en Amérique latine (GRIPAL), représentant syndical du Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM) de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ);
- **Simon-Pierre Savard-Tremblay**, député du Bloc Québécois au Parlement du Canada;
- **Sol Zanetti**, député de Québec solidaire à l'Assemblée nationale du Québec.

Cette délégation plurinationale était constituée principalement de représentantes et représentants d'organisations québécoises.

---

<sup>6</sup> Ouellette Vézina, Henri (2020). «Crise au Chili : Ottawa doit agir rapidement, tranche un collectif québécois», *Journal Métro*, [En ligne] (4 février). [[journalmetro.com/actualites/national/2416953/crise-au-chili-ottawa-doit-agir-rapidement-tranche-un-collectif-quebecois/](http://journalmetro.com/actualites/national/2416953/crise-au-chili-ottawa-doit-agir-rapidement-tranche-un-collectif-quebecois/)].

## 2. Le contexte social et économique : « ce ne sont pas 30 pesos, mais 30 années [d’abus]! »

Quel est donc le contexte social et économique à partir duquel ont pu se multiplier tant de violations des droits constatées actuellement par plusieurs institutions?

La crise trouve son origine le 6 octobre 2019, lors de l’annonce d’une nouvelle augmentation du prix du billet de métro<sup>7</sup>. Les lycéennes et lycéens ont refusé de payer cette augmentation en sautant collectivement par-dessus les tourniquets. Ces actions, appelées *evasiones*, prospéreront pacifiquement et s’étendront à l’ensemble des usagers du métro de Santiago, jusqu’à ce qu’elles fassent l’objet, le 18 octobre 2019, d’une violente répression de la police militarisée du Chili (*carabineros*) dans les couloirs du métro. Face à une telle violence de la part des forces de l’ordre, on a vu surgir un appui massif de la population envers le mouvement de protestation, qui s’est traduit par des manifestations gigantesques et des concerts de casseroles (*cacerolazos*) à travers le pays entier<sup>8</sup>, accompagnés, dans les premiers jours, d’incendies de stations de métro (dont on ne connaît toujours pas les responsables), de pillages et de destructions de commerces. Le 18 octobre 2019, le président Piñera<sup>9</sup> a eu recours à la *Loi sur la sécurité intérieure de l’État* et a décrété l’état d’urgence, qui est entré en vigueur dans la nuit du 18 au 19 octobre 2019 et qui a duré jusqu’au 28 octobre 2019. Un couvre-feu a également été décrété, d’abord à Santiago et dans les grandes villes, tandis que l’armée patrouillait dans les rues. S’est alors enclenchée une spirale de violence répressive qui, dès le 23 octobre 2019, selon l’Institut national des droits humains (INDH), avait déjà engendré 18 morts, 269 blessés et plus de 1 900 personnes arrêtées. Cela n’empêchera pas, le vendredi 25 octobre 2019, 1,2 million de personnes de se rassembler au centre de Santiago, à la place de la Dignité, pour une manifestation d’une ampleur inédite dans l’histoire du Chili. La plupart des villes du Chili ont aussi connu des manifestations importantes.

---

<sup>7</sup> Le décret du ministère des Transports et des Télécommunications qui établissait une nouvelle structure tarifaire, dont une augmentation du coût du billet du métro durant les heures de pointe, a soulevé beaucoup de malaises dans la société chilienne. C’était la troisième augmentation depuis la prise de pouvoir du président Sebastián Piñera, en mars 2018. À noter que, pendant les 12 dernières années, les tarifs de transport ont subi une augmentation de 80 %. De plus, le transport représente la deuxième dépense des ménages chiliens. SAMPSON, Ximena (2019). « Quatre questions pour comprendre les émeutes au Chili », *Radio-Canada*, [En ligne] (26 octobre). [[ici.radio-canada.ca/nouvelle/1362306/chili-manifestations-inegalites-sociales-causes-analyse](http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1362306/chili-manifestations-inegalites-sociales-causes-analyse)].

<sup>8</sup> Les places centrales des principales villes du pays sont le scénario de manifestations emblématiques et régulières, notamment chaque vendredi soir, où se rassemblent des dizaines de milliers de personnes. À Santiago, elles ont lieu à la place Baquedano rebaptisée depuis place de la Dignité, à Antofagasta, à la place Sotomayor, devenue la place de la Révolution, à Valparaíso, à la place Aníbal Pinto, rebaptisée la place de la Résistance.

<sup>9</sup> Le dimanche 20 octobre 2019, le président Piñera déclare : « Nous sommes en guerre contre un ennemi puissant, implacable, qui ne respecte rien ni personne, qui est disposé à avoir recours à la violence et à la délinquance sans aucune limite. » (notre traduction) CNN Chile (2019). « Piñera : “Estamos en guerra contra un enemigo poderoso” », [En ligne] (21 octobre). [[cnchile.com/pais/pinera-estamos-en-guerra-contra-un-enemigo-poderoso-20191021/](http://cnchile.com/pais/pinera-estamos-en-guerra-contra-un-enemigo-poderoso-20191021/)]. Dans cette optique, l’objectif de l’état d’urgence serait de récupérer la normalité institutionnelle.

Comment expliquer un tel embrasement social? En fait, la hausse annoncée du prix du métro a été la goutte qui a fait déborder le vase, le détonateur permettant de mettre soudainement en lumière l'ampleur des frustrations sociales vécues depuis au moins trois décennies par de larges secteurs de la population chilienne, donnant lieu à une explosion sociale ou plutôt à un soulèvement citoyen et populaire inattendu, durable et puissant. « ¡Ya basta! » (c'est assez), « Ce ne sont pas 30 pesos, mais 30 années! » avec lesquelles il faut en finir, pouvait-on entendre comme une rengaine dès les premiers jours<sup>10</sup>. Comme si, à travers les mesures répressives mises brutalement en place par le gouvernement, l'ombre de la dictature et de ses héritages si douloureux revenait hanter soudainement les Chiliennes et Chiliens, sous forme d'un déjà vu.

Il faut dire que le Chili est le premier pays au monde où, sous la dictature du général Pinochet régie par la doctrine de sécurité nationale (1973-1989), a été expérimenté, par la force et de manière systématique, ce qu'on a appelé le néolibéralisme. Ce mode particulier de régulation du capitalisme promeut – à l'encontre de l'État interventionniste – privatisations, dérégulation et libéralisation généralisée des échanges, donnant naissance à un modèle de société où la liberté absolue du marché s'impose à la population par un régime politique autoritaire soutenu par une constitution issue de la dictature, toujours en vigueur aujourd'hui.

Bien que, depuis le retour à la démocratie en 1990, les gouvernements en place (en particulier les cinq gouvernements de centre ou de centre gauche<sup>11</sup>) aient cherché à atténuer les formes les plus brutales de ce modèle, ils se sont bien gardés de s'attaquer au cœur du système, faisant ainsi que, dans un pays longtemps considéré par les élites comme un modèle de croissance économique pour l'Amérique latine se sont creusées d'immenses inégalités sociales. En 2017, les 50 % des ménages les plus pauvres accédaient à 2,1 % de la richesse nette du pays, tandis que le 1 % le plus riche en détenait 26,5 %<sup>12</sup>, le Chili étant ainsi, avec le Mexique, un des deux pays les plus inégalitaires de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>13</sup>.

Il s'est ainsi installé un régime où, au bénéfice des plus riches, les systèmes de santé, d'éducation, de retraite et de gestion de l'eau ont été complètement ou en grande partie privatisés, objets de

---

<sup>10</sup> Déjà en 2006 (avec les *pingüinos*, les lycéennes et lycéens, les écolières et écoliers), en 2011 (avec les étudiantes et étudiants), en 2012 à Puerto Aysén (avec une coordination d'organisations sociales de la région), en 2016 (avec les mobilisations pour la réforme des retraites) d'immenses manifestations pacifiques regroupant des milliers, voire des centaines de milliers de Chiliennes et Chiliens ont exigé des changements significatifs dans la santé, l'éducation, les retraites ou la répartition des ressources régionales, mais sans jamais y parvenir.

<sup>11</sup> Patricio Aylwin Azócar, 1990-1994; Eduardo Frei Ruiz-Tagle, 1994-2000; Ricardo Lagos Escobar, 2000-2006, Michelle Bachelet Jeria, 2006-2010 et 2014-2018.

<sup>12</sup> Comisión Económica Para América Latina y el Caribe (CEPAL) (2019). *Panorama Social de América Latina, 2018*, Santiago, [En ligne], 225 p. [[cepal.org/es/publicaciones/44395-panorama-social-america-latina-2018](http://cepal.org/es/publicaciones/44395-panorama-social-america-latina-2018)].

<sup>13</sup> Selon les dernières données de l'OCDE, le Chili et le Mexique ont tous les deux un index de Gini (le principal indicateur utilisé pour mesurer les inégalités de revenu) de 0,46 (0 voulant dire égalité complète et 1 voulant dire inégalité complète). Organisation de coopération et de développement économiques [s. d.]. *Income inequality*, [En ligne]. [[data.oecd.org/inequality/income-inequality.htm](http://data.oecd.org/inequality/income-inequality.htm)].

profits et d'enrichissement démesurés<sup>14</sup>. Par exemple, l'eau pourtant reconnue comme un bien commun de l'humanité et un droit humain<sup>15</sup> est devenue une ressource que l'on peut vendre, mettre à l'encan et monopoliser pour son seul profit privé. Il en va de même pour la santé et l'éducation publiques rendues exsangues et le système de retraite par capitalisation particulièrement injuste, n'offrant qu'une rente de misère à l'immense majorité des personnes âgées de plus de 65 ans (l'équivalent de 167 dollars canadiens par mois<sup>16</sup>) dans un contexte où les personnes salariées obligées de contribuer n'ont aucun droit de regard sur la gestion de leurs cotisations. Par ailleurs, la grave crise structurelle du logement se manifeste, notamment, par l'apparition de campements et de prises de terrain, qui deviennent ensuite des *poblaciones*, nom donné au Chili aux quartiers populaires.

### 3. Un lourd héritage : la *Constitution* de 1980 et ses verrous antidémocratiques

La *Constitution politique de la République du Chili* de 1980, mise en place à l'époque par le général Pinochet, non seulement incarne un héritage maudit, mais continue à participer directement à sa perpétuation. Pensée par l'avocat et constitutionnaliste d'extrême droite Jaime Guzmán comme un ensemble de lois fondamentales tirant son autorité de la nation, cette constitution s'emploie à fixer à l'État un rôle « subsidiaire » (un rôle secondaire), à protéger le droit de propriété, de commercer et de faire des affaires, tout en assurant par le biais d'une mécanique de vote complexe (incluant des votes à majorité de 2/3) un droit de veto aux forces conservatrices de droite, ou encore en cherchant à maintenir une séparation radicale entre la classe politique,

---

<sup>14</sup> Toujours d'après les chiffres de la CEPAL, au Chili, le salaire minimum mensuel s'élevait à 301 000 pesos en octobre 2019, soit l'équivalent d'environ 500 dollars canadiens. Les pensions de vieillesse des personnes âgées de plus de 65 ans (plus de la moitié des personnes âgées disposent de ce seul revenu) correspondent à un peu plus du tiers du salaire minimum (110 201 pesos), c'est-à-dire à un peu plus que l'équivalent de 167,14 dollars canadiens, alors que le coût de la vie y est passablement égal à celui du Canada! Selon la Fondation Sol, trois travailleurs sur quatre gagnent moins de 500 000 pesos par mois, et 54,3 % d'entre eux gagnent moins de 350 000 pesos par mois. Dans le cas des femmes, 50 % gagnent moins de 300 000 pesos par mois. Ce qui veut dire que six personnes sur dix qui travaillent à temps complet ne parviennent pas à obtenir un salaire qui leur permettrait de se hisser au-dessus du seuil de la pauvreté pour une famille de quatre personnes (418 228 pesos en décembre 2017). [eldesconcierto.cl](http://eldesconcierto.cl) (2019). *6 de cada 10 personas que trabajan jornada completa en Chile no podrían sacar a una familia promedio de la pobreza*, [En ligne] (1<sup>er</sup> mai). [[eldesconcierto.cl/2019/05/01/6-de-cada-10-personas-que-trabajan-jornada-completa-en-chile-no-podrian-sacar-a-una-familia-promedio-de-la-pobreza/](http://eldesconcierto.cl/2019/05/01/6-de-cada-10-personas-que-trabajan-jornada-completa-en-chile-no-podrian-sacar-a-una-familia-promedio-de-la-pobreza/)]. Il faudrait ajouter que sont prévues – à la suite des promesses gouvernementales –, mais pas encore rendues effectives, des augmentations de 50 % pour les personnes retraitées de 80 ans (soit 55 000 pesos de plus), de 30 % pour celles de 75 à 79 ans (soit 33 000 pesos de plus) et de 25 % pour celles de moins de 75 ans (soit 27 500 pesos de plus). Ce sont là des montants dérisoires au regard des nécessités et des inégalités sociales existantes.

<sup>15</sup> Résolution adoptée en 2010 à l'Assemblée générale de l'ONU : *Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement*.

<sup>16</sup> Il est à noter que les régimes de retraite des forces armées et de la police disposent de revenus particuliers beaucoup plus avantageux.

fortement rémunérée<sup>17</sup>, et les aspirations sociales de la société civile. Par ailleurs, les militaires chiliens continuent de jouer un rôle important en matière de sécurité intérieure à travers le Conseil de sécurité nationale (COSENA). Issu des articles 106 et 107 de la *Constitution* de 1980, le COSENA n'est certes plus présidé par le commandant en chef des armées depuis des réformes constitutionnelles apportées en 2005, mais les militaires en font partie et demeurent chargés « de conseiller le président de la République en matière de sécurité nationale<sup>18</sup> », comme cela a été le cas en 2005 au moment de grandes manifestations des *pobladores*, ces personnes habitant les quartiers populaires, et en 2019, au moment du soulèvement social où le gouvernement demandait de « renforcer les forces armées et de l'ordre<sup>19</sup> ».

Or, c'est justement par l'intermédiaire de cet ensemble de verrous constitutionnels que nombre de demandes sociales des 30 dernières années ont pu être systématiquement bloquées ou renvoyées aux calendes grecques. Ce sont ces verrous qui sont aujourd'hui au cœur des revendications sociales d'une très grande majorité de Chiliennes et Chiliens qui exigent une assemblée constituante pour enfin en finir avec l'héritage autoritaire de la dictature<sup>20</sup>. Pourtant, le 15 novembre dernier – en plein soulèvement populaire – cette demande fondamentale de la population chilienne a fait l'objet de négociations, derrière des portes closes, entre le gouvernement et des forces politiques d'opposition, débouchant sur l'*Accord pour la paix sociale et la nouvelle constitution*. Cet accord est au demeurant très contesté par de larges secteurs de la population, car il ne s'engage dans aucune mesure visant à mettre un terme à l'ampleur des violations aux droits humains en cours. Pour de nombreux Chiliens et Chiliennes, il ne représente qu'un compromis incertain, signé par les représentants d'une classe politique grandement

---

<sup>17</sup> Les salaires des députés chiliens sont parmi les plus élevés d'Amérique latine : l'équivalent de 15 770 dollars canadiens (9 349 851 pesos chiliens) brut par mois, soit près de 189 240 dollars par année, et cela, sans compter toutes les dépenses reliées à leur fonction, et qu'ils peuvent se faire rembourser. La Tercera (2019). *¿Cuánto le cuesta al Estado un parlamentario?*, [En ligne] (24 octobre). [[latercera.com/politica/noticia/cuanto-ganan-los-parlamentarios-chile-2/876423/](http://latercera.com/politica/noticia/cuanto-ganan-los-parlamentarios-chile-2/876423/)]. Ils participent, comme nous l'ont fait remarquer bien des personnes rencontrées, à ce sentiment largement partagé par les Chiliennes et Chiliens qu'ils font partie d'une élite totalement déconnectée des préoccupations du Chilien moyen.

<sup>18</sup> Alemán, Paola (2019). « ¿Qué es el Cosena invocado 2 veces por el mismo presidente, cómo se rige y quiénes lo conforman? », *biobiochile.cl*, [En ligne] (7 novembre). [[biobiochile.cl/noticias/nacional/chile/2019/11/07/que-es-el-cosena-invocado-2-veces-por-el-mismo-presidente-como-se-rige-y-quienes-lo-conforman.shtml](http://biobiochile.cl/noticias/nacional/chile/2019/11/07/que-es-el-cosena-invocado-2-veces-por-el-mismo-presidente-como-se-rige-y-quienes-lo-conforman.shtml)].

<sup>19</sup> Villa J., Camilo (2019). « Reunión del Cosena: La Moneda pide fortalecer a las Fuerzas Armadas y de Orden », *diarioUchile*, [En ligne] (7 novembre). [[radio.uchile.cl/2019/11/07/reunion-del-cosena-la-moneda-pide-fortalecer-a-las-fuerzas-armadas-y-de-orden/](http://radio.uchile.cl/2019/11/07/reunion-del-cosena-la-moneda-pide-fortalecer-a-las-fuerzas-armadas-y-de-orden/)].

<sup>20</sup> La revendication d'une nouvelle constitution, à travers différents mécanismes consultatifs ou participatifs, a une longue histoire au sein des mouvements sociaux et des partis politiques. Notons, entre autres, la Voie populaire vers la Constituante (*Vía Popular a la Constituyente*), projet d'assemblée constituante lancé par le mouvement des *pobladores* en 2005, et l'exercice de consultations mené durant le deuxième gouvernement de Bachelet (2014-2018).

délégitimée<sup>21</sup>, puisque, si le président Piñera a finalement accepté la tenue d'un plébiscite prévue initialement le 26 avril 2020 sur ce qu'il appelle une nouvelle « convention constitutionnelle », il s'est arrangé en revanche pour que la mécanique choisie ne remette pas en question la norme de la majorité à 2/3 ni ne permette qu'une éventuelle convention constitutionnelle puisse être entièrement souveraine, maîtresse en tout de ses décisions comme devrait l'être une assemblée constituante. Suscitant initialement une forte désillusion et une crainte au sein de la population chilienne quant au réel potentiel de changement de ce processus constituant, de nombreux secteurs sociaux ont continué à se mobiliser, dans un contexte de répression brutale et létale, pour obtenir des garanties de représentativité, notamment de genre, des peuples autochtones et des délégués indépendants. La question de la parité de genre pour les représentants constituants a finalement pu être intégrée dans l'accord de plébiscite, grâce aux mobilisations acharnées des femmes, d'une ampleur inégalée dans l'histoire chilienne<sup>22</sup>.

Les questions du plébiscite, issues de l'accord entre la majorité des forces de l'opposition<sup>23</sup> et le gouvernement, sur lesquelles se prononcera la population sont les suivantes :

- 1) Voulez-vous une nouvelle constitution? (J'approuve, je rejette);
- 2) Quel type d'organe devrait rédiger la nouvelle constitution? :
  - a. Soit une convention mixte (50 % de membres élus, 50 % de parlementaires),
  - b. Soit une convention constitutionnelle (avec 100 % de membres élus).

---

<sup>21</sup> Comme le montre, notamment, l'enquête CEP (*Centro de Estudios Públicos* [Centre d'études publiques], un *think tank* autonome reconnu pour la rigueur de ses enquêtes d'opinion longitudinales), seulement 2 % des personnes sondées faisaient encore confiance aux partis politiques et 3 % au Congrès. Le reste de l'étude montre à quel point l'ensemble des institutions chiliennes ont perdu la confiance de la population. Des institutions qui enregistraient des taux de confiance relativement élevés se sont carrément effondrées. Le taux de confiance envers les carabiniers (police), par exemple, est passé de 57 % en 2015 à seulement 17 % en décembre 2019. Le taux de personnes confiantes en l'Église catholique est passé de 31 % à 14 %; il est passé de 50 % à 24 % en ce qui concerne les forces armées et de 24 % à 8 % en ce qui concerne la télévision. Le président Piñera, quant à lui, ne récolte la confiance que de 6 % de la population. Cette perte de confiance dans les institutions n'épargne pas pour autant complètement les représentants de la gauche, qui perdent également beaucoup de crédibilité. G. Jackson ou G. Boric, du Frente Amplio, perdent respectivement 17 % et 11 % d'appui pour se situer à 19 % d'opinion favorable chacun, après avoir signé l'accord pour la paix sociale et la nouvelle constitution. Centro de Estudios Públicos (2019). *Estudio Nacional de Opinión Pública N° 84*, [En ligne] (décembre). [\[cepchile.cl/cep/site/docs/20200116/20200116081636/encuestacep\\_diciembre2019.pdf\]](http://cepchile.cl/cep/site/docs/20200116/20200116081636/encuestacep_diciembre2019.pdf).

<sup>22</sup> NODAL (2020). *Congreso de Chile aprueba paridad de género para la Asamblea Constituyente*, [En ligne] (4 mars). [\[nodal.am/2020/03/congreso-de-chile-aprueba-paridad-de-genero-para-la-asamblea-constituyente/\]](http://nodal.am/2020/03/congreso-de-chile-aprueba-paridad-de-genero-para-la-asamblea-constituyente/).

<sup>23</sup> Seuls le Parti communiste et de petits partis de gauche au sein de la coalition électorale Frente Amplio n'ont pas signé l'accord.

Après le plébiscite « d'entrée » fixé le 26 avril 2020, il y aurait eu, en octobre 2020, l'élection des constituants dont le travail d'élaboration de la nouvelle constitution prendrait neuf mois (avec trois mois de possible prolongation); le tout suivi d'un plébiscite dit de « sortie », chargé d'entériner le travail des constituants. Mentionnons cependant que la crise actuelle de la COVID-19 a poussé le gouvernement et l'ensemble des partis politiques à ajourner le plébiscite, qui devait se tenir le 26 avril 2020, et à le reporter au 25 octobre prochain<sup>24</sup>.

Parallèlement à cet accord, le gouvernement a fait plusieurs annonces concernant, notamment, l'annulation de la hausse du prix du métro et des augmentations touchant au salaire minimum et aux pensions versées aux personnes retraitées. Ces augmentations ont été fortement critiquées, car jugées insuffisantes au regard des besoins criants en la matière.

C'est donc dans un contexte sociopolitique bien particulier que la mission d'observation a entrepris son travail : un contexte tout à la fois rempli d'espoirs démocratiques et de mobilisations citoyennes fortement réprimées, mais aussi de crainte d'une sortie politique pensée autour d'un plébiscite et d'une convention constitutionnelle incertaine.

## 4. Des violations de droits systématiques et généralisées

### 4a) Une vision intégrale des droits humains

Comme il a été mentionné, le mandat de la mission québécoise et canadienne était de documenter les violations des droits humains survenues au cours des trois mois suivant le soulèvement populaire au Chili, afin de mettre à jour et de compléter les données des missions internationales précédentes. S'ajoute, cependant, une précision non négligeable : la mission a choisi de s'appuyer sur une conception intégrale des droits humains<sup>25</sup>, prenant en compte la nécessaire indivisibilité et interdépendance des droits politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux, tant individuels que collectifs, en restant particulièrement attentive aux droits syndicaux, du travail, des femmes, des minorités sexuelles, des peuples autochtones, des migrants, des personnes incarcérées, ainsi qu'aux droits liés aux questions environnementales. Cela s'est fait en s'arrêtant plus particulièrement – dans le contexte que vit actuellement le Chili – aux droits à la vie, à l'intégrité, à la dignité ainsi qu'à la liberté d'opinion, de réunion, de presse, d'expression, d'association et de manifestation.

---

<sup>24</sup> La Tercera (2020). *Blumel valora acuerdo de partidos por nueva fecha para el plebiscito: 'El gobierno quedó conforme y el Presidente también'*, [En ligne] (19 mars). [[latercera.com/politica/noticia/blumel-valora-acuerdo-de-partidos-por-nueva-fecha-para-el-plebiscito-el-gobierno-queda-conforme-y-el-presidente-tambien/G7MVZYXANVDCXBHKFIZQ74OHQ4/](https://latercera.com/politica/noticia/blumel-valora-acuerdo-de-partidos-por-nueva-fecha-para-el-plebiscito-el-gobierno-queda-conforme-y-el-presidente-tambien/G7MVZYXANVDCXBHKFIZQ74OHQ4/)].

<sup>25</sup> C'est l'approche privilégiée des organisations chiliennes des droits humains telles que l'INDH (voir le rapport annuel 2018 : Instituto Nacional de Derechos Humanos (2018). *Informe Anual 2018 : Situación de los Derechos Humanos en Chile* référence à l'Annexe 3) et le Centro de Derechos Humanos de la Universidad Diego Portales (voir le rapport annuel 2019 : Centro de Derechos Humanos UDP Facultad de Derecho (2019). *Informe anual sobre Derechos Humanos en Chile 2019* référence à l'Annexe 3).

Nous ne voulions pas que la gravité de la situation actuelle en matière de violation des droits humains vienne cacher les violations de l'ensemble des autres droits qui ont conduit, d'une part, à l'explosion sociale et, d'autre part, à la répression indiscriminée de la population chilienne.

En partant de cette vision plurielle et intégratrice des droits, voici les deux premières grandes constatations que la mission a pu faire au terme de son séjour :

- Les droits humains, civils et politiques à la vie, à la dignité (à la liberté d'expression, au droit de manifester, de se réunir, etc.) sont systématiquement bafoués depuis le 18 octobre 2019;
- Les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux continuent de leur côté à être largement ignorés.

#### **4b) Des droits à la vie et à la dignité massivement bafoués**

La mission s'est appuyée sur l'important travail qui avait déjà été accompli par d'autres missions d'observation ou d'institutions de protection des droits humains, s'accordant pour prendre comme base de départ le rapport de l'INDH, qui a dressé un bilan dans les commissariats, les centres de santé et les manifestations du 17 octobre 2019 au 31 janvier 2020<sup>26</sup>.

Il faut cependant préciser que l'INDH est une institution de l'État chilien, certes officiellement indépendante<sup>27</sup>, mais dont plusieurs membres, incluant son directeur, sont nommés par le gouvernement.

Il faut également préciser que les données colligées par l'INDH sont des données que ses propres observateurs doivent avoir pu constater par eux-mêmes. Cette règle de fonctionnement, si elle peut apparaître comme une exigence de rigueur, laisse cependant de côté tout ce qui n'a pas pu être vérifié par les observateurs accrédités de l'Institut. Cela devient d'autant plus problématique quand on sait – comme en font état plusieurs des témoignages recueillis – que bien souvent les observatrices et observateurs, trop peu nombreux, ne suffisent pas à la tâche ou même dans certaines régions (comme à Antofagasta, où ils ne sont que quatre pour couvrir un vaste territoire) ne sont pas toujours là où ils devraient être pour constater les violations graves et nombreuses des droits humains.

---

<sup>26</sup> Le rapport de l'INDH du 31 janvier 2020 mentionne que 70 hôpitaux et centres de santé ont été visités (p. 3), et il parle de 1 224 observations dans des commissariats (p. 10).

<sup>27</sup> L'INDH a été créé en 2009, durant le premier gouvernement de Bachelet. Sa direction est composée de deux représentants élus par l'assemblée des députés, deux par le sénat, un par le président en exercice, un par la Cour suprême et quatre par la société civile.

Il faut donc présumer que les violations aux droits humains sont très largement sous-estimées et ne représentent qu'une partie de l'ampleur du phénomène existant<sup>28</sup>. Compte tenu de ces très importantes mises en garde, on peut cependant prendre comme base de départ les constatations et les chiffres suivants :

- Le rapport de l'INDH note, en particulier de la part du corps des carabiniers, des modèles récurrents de non-respect des protocoles prévus pour le maintien de l'ordre public, impliquant détentions arbitraires, usage excessif de la force dans les arrestations, utilisation de substances lacrymogènes en présence de personnes âgées, d'enfants et de femmes enceintes, tirs de grenades lacrymogènes ou de *perdigones*<sup>29</sup> en direction des corps et des visages des manifestants, dispersions de manifestants sans motif, manque de gradation dans l'usage de la force, absence d'avis préalables à l'usage de la force, personnes gravement blessées par les tirs de grenades lacrymogènes ou de *perdigones*, arrestations de représentants de la presse, carabiniers et militaires en civil non identifiés<sup>30</sup>.
- Sans faire explicitement référence au nombre de morts (en date du 3 février 2020, le chiffre qui revenait le plus était celui de 31 morts<sup>31</sup>), le rapport de l'INDH du 31 janvier 2020 a comptabilisé un total de 3 748 personnes blessées, dont 2 141 à la suite de tirs d'armes à feu de la police (79 % d'entre elles l'étant par des tirs de *perdigones*), en sachant que 427 d'entre elles ont subi un type ou l'autre de lésions oculaires (dont 29 avec perte partielle ou totale de la vue).
- Le rapport de l'INDH a constaté un total de 9 545 personnes qui ont été arrêtées (dont 12 % d'enfants et d'adolescents), incluant une grande quantité de détentions arbitraires de

---

<sup>28</sup> Soulignons que d'autres sources officielles produisent des chiffres différents de ceux de l'INDH. Par exemple, sans qu'il précise ses critères et sa méthode de collecte de données, le procureur de la République (*Fiscalía nacional de Chile*) affirme qu'entre le 18 octobre et le 30 novembre 2019, il y a eu 5 558 cas de violations des droits humains par les agents de l'État, dont 4 525 concernent des hommes et 1 031 des femmes, incluant 834 enfants et adolescents. *Fiscalía de Chile* (2020). « *Fiscalía eleva a 5.558 las víctimas que denuncian violaciones a Derechos Humanos desde el inicio de las manifestaciones sociales* », [En ligne] (31 janvier). [[fiscaliadechile.cl/Fiscalia/sala\\_prensa/noticias\\_det.do?id=17285](https://fiscaliadechile.cl/Fiscalia/sala_prensa/noticias_det.do?id=17285)].

<sup>29</sup> Les *perdigones* sont de très petites balles de plomb enrobées d'une fine couche de caoutchouc (un type particulier de chevrotines). Selon l'entreprise qui produit les *perdigones*, Tec Harseim, celles-ci ne **doivent pas être tirées** à une distance de moins de 30 mètres et seul le bas des jambes doit être visé. VELOSO, Luciano (2019). « *Proveedor de perdigones detalla las restricciones no contempladas en el protocolo de Carabineros* », *biobiochile.cl*, [En ligne] (27 décembre). [[biobiochile.cl/noticias/nacional/chile/2019/12/27/proveedor-de-perdigones-detalla-las-restricciones-no-contempladas-en-el-protocolo-de-carabineros.shtml](https://biobiochile.cl/noticias/nacional/chile/2019/12/27/proveedor-de-perdigones-detalla-las-restricciones-no-contempladas-en-el-protocolo-de-carabineros.shtml)].

<sup>30</sup> Les protocoles d'intervention des carabiniers ont été actualisés en mars 2019. Pour la description officielle du ministère de l'Intérieur du Chili, voir : Ministerio del Interior y Seguridad Pública (2019). *Diario oficial de la Republica de Chile*, [En ligne] (4 mars). [[diariooficial.interior.gob.cl/publicaciones/2019/03/04/42295/01/1556120.pdf](https://diariooficial.interior.gob.cl/publicaciones/2019/03/04/42295/01/1556120.pdf)].

<sup>31</sup> Ce chiffre comprend les personnes qui seraient mortes dans des pillages et des incendies, tout comme celles qui ont été tuées par balle.

personnes qui manifestaient pacifiquement ou se tenaient près des lieux de manifestation. Aussi, d'après les rapports transmis aux membres de la mission par les organisations interviewées, un nombre indéterminé de personnes a été arrêté sans que cela soit répertorié (ces personnes sont transportées, enfermées dans les fourgons de la police, battues brutalement, menacées, souvent insultées et, ensuite, abandonnées dans des lieux isolés). L'INDH a constaté que près de 10 000 personnes ont été arrêtées dans le cadre des manifestations. Cependant, d'autres sources, y compris officielles, donnent des chiffres beaucoup plus élevés. Ainsi, selon le ministère public, le 18 janvier 2020, après trois mois de mobilisations, il y avait eu plus de 22 000 arrestations<sup>32</sup>.

- Le rapport de l'INDH a constaté une série de violations aux droits humains à l'égard des détenus dans les commissariats, avec 886 cas d'usage excessif de la force, 192 cas de violence sexuelle (dont 179 correspondant à des mises à nu) et 463 cas de traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- Le rapport de l'INDH souligne qu'il a été présenté devant les tribunaux, en fonction des observations effectuées et des dénonciations reçues, 1 215 mises en accusation judiciaires en faveur de 1 527 victimes.

En s'appuyant sur ces données de base et à la suite des informations que la mission a pu elle-même recueillir lors de son séjour auprès de plusieurs organismes de défense des droits humains (dont des représentants du Bureau du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme impliqués dans la rédaction de son rapport officiel sur les droits humains<sup>33</sup>), la mission d'observation en est venue à constater que :

- Bien que les chiffres du dernier rapport de l'INDH révèlent que les violations des droits humains observées par cette organisation ont diminué comparativement à celles qui se sont produites pendant l'état d'urgence (du 18 au 28 octobre 2019), la répression et les violations des droits humains se poursuivent au Chili de manière constante, affectant notamment des lieux et des secteurs sociaux particuliers (comme les quartiers populaires, mais aussi les

---

<sup>32</sup> Reyes, Verónica (2020). «A 3 meses del estallido social: más de 22 mil personas han sido detenidas y 3.600 sufrieron lesiones», *biobiochile.cl*, [En ligne] (18 janvier). [[biobiochile.cl/noticias/nacional/chile/2020/01/18/a-3-meses-del-estallido-social-mas-de-22-mil-personas-han-sido-detenidas-y-3-600-sufrieron-lesiones.shtml](https://biobiochile.cl/noticias/nacional/chile/2020/01/18/a-3-meses-del-estallido-social-mas-de-22-mil-personas-han-sido-detenidas-y-3-600-sufrieron-lesiones.shtml)].

<sup>33</sup> United Nations Human Rights (2019). *UN Human Rights Office report on Chile crisis describes multiple police violations and calls for reforms*, [En ligne] (13 décembre). [[ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25423&LangID=E](https://ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25423&LangID=E)].

populations migrantes et autochtones<sup>34</sup>) en s'effectuant dans un contexte permanent d'intimidation de la population et de criminalisation de la protestation sociale<sup>35</sup>.

- Ces violations, dont on ne peut que constater la continuité malgré les interpellations de l'Organisation des Nations unies (ONU) à l'égard du gouvernement chilien, encore récemment le 12 mars 2020<sup>36</sup>, se donnent à voir sous les formes précises suivantes :
  - Des blessures par *perdigones* et grenades lacrymogènes;
  - Des violences et des abus sexuels (mises à nu, accroupissements, attouchements, viols, etc.);
  - Des détentions non enregistrées, parfois effectuées par des policiers en civil;
  - Des passages à tabac des détenus dans des lieux publics, les fourgons et les postes de police;
  - Des pressions effectuées sur le personnel médical des hôpitaux afin de pouvoir amener plus vite en détention les manifestantes et manifestants blessés<sup>37</sup>;
  - L'utilisation massive et indiscriminée de gaz lacrymogènes, qui asphyxient régulièrement des quartiers entiers, affectant la santé et le bien-être de vastes secteurs de la population (ayant participé ou non à des manifestations), y compris des personnes âgées, des enfants et des personnes handicapées. Les membres de la mission ont constaté que cette pratique est utilisée régulièrement dans les quartiers populaires de la périphérie – ainsi qu'on nous l'a expliqué à Lo Hermida, où nous avons été accueillis par les femmes de l'association féministe Feminismo Comunitario. Elle est vécue par les résidentes et résidents comme une punition collective et une forme d'intimidation;

---

<sup>34</sup> À titre d'exemple symptomatique, à Santiago, les quartiers de Lo Hermida (où nous nous sommes rendus) et de Pudahuel, ou à Antofagasta, les quartiers de La Bonilla ou de Miramar, ou les campements précaires de migrants perchés sur les flancs des montagnes qui surplombent la ville.

<sup>35</sup> Par exemple, avoir, dans son sac à dos, un masque pour se protéger des gaz suffit à une interpellation policière ou à une détention illégale. On peut penser aussi aux lois anti-pillage, anti-barricade et anti-cagoule, adoptées en janvier 2020, qui légitiment ces pratiques en leur donnant une caution légale.

<sup>36</sup> Jan Jarab, représentant du Haut-Commissariat de l'ONU pour l'Amérique du Sud, a signalé ce 12 mars 2020, que « ce bureau n'a pas pu constater des avancements significatifs à une grande partie des recommandations contenues dans le rapport de décembre 2019 ». Naciones Unidas Derechos Humanos (2020). Chile : ONU Derechos Humanos pide acelerar implementación de recomendaciones a tres meses de informe, [En ligne] (12 mars). [[acnudh.org/ONU-derechos-humanos-pide-acelerar-implementacion-de-recomendaciones-a-tres-meses-de-informe/](https://acnudh.org/ONU-derechos-humanos-pide-acelerar-implementacion-de-recomendaciones-a-tres-meses-de-informe/)].

<sup>37</sup> United Nations Human Rights (2019). *UN Human Rights Office report on Chile crisis describes multiple police violations and calls for reforms*, [En ligne] (13 décembre). [[ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25423&LangID=E](https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25423&LangID=E)].

- Des procédures judiciaires qui font preuve de négligence et semblent partiales, affaiblissant ainsi la réalité effective des droits fondamentaux. En particulier, il faut noter le recours à la détention préventive, dans certains cas pour de longues périodes, afin de punir les personnes contre lesquelles il n’y a pas nécessairement les preuves requises. Il faut également noter la neutralisation du « recours de protection » (*recurso de amparo*<sup>38</sup>) dans la mesure où les forces policières n’enregistrent pas les arrestations rapidement et de façon systématique;
- Des agressions contre le personnel de santé bénévole et les observatrices et observateurs des droits humains, qui sont souvent victimes de mauvais traitements, de menaces, d’insultes et sont parfois même la cible d’abus sexuels, de *perdigones* ou de grenades lacrymogènes de la part de la police;
- L’absence de respect des protocoles d’intervention policière.

À ces violations s’ajoutent les agressions contre des journalistes et du personnel professionnel des médias. Par exemple, le Collège des journalistes recense 48 cas de journalistes agressés par la police, dont neuf femmes. Vingt-trois de ces journalistes ont signalé des blessures causées par des balles de plomb ou des grenades lacrymogènes dirigées directement sur eux (par exemple, un caméraman de *Meganoticias* a perdu un œil alors qu’il était identifié clairement comme membre de la presse) tandis que deux autres ont subi des violences sexuelles. De même, l’Observatoire des droits humains et de la liberté d’expression rapporte 160 cas, dont 96 concernent des personnes blessées par des armes de dissuasion et 27 arrestations. En outre, ces violations constituent aussi une grave atteinte au droit à l’information de la population chilienne.

À ces données se combinent aussi celles du rapport de la Fondation Datos Protegidos (données protégées) et de l’Observatoire du droit à la communication du Chili, relatives à la période du 18 octobre au 22 novembre 2019, qui recensent 138 cas d’attaques, de menaces et d’intimidations auxquels il faut ajouter d’autres cas de censure sur les médias sociaux (fermeture ou invisibilisation des comptes).

- Comme le relèvent avec force les données précédentes ainsi que celles colligées dans les différents rapports (dont celui de l’INDH), ces violations des droits laissent voir qu’il s’agit de violations systématiques et généralisées des droits humains, obéissant à des modèles communs et récurrents. Le caractère systématique de la répression peut être défini en fonction de pratiques répressives similaires se reproduisant dans le temps et d’un endroit à l’autre du pays. Aussi, la multiplication d’une diversité des violations des droits humains tend à engendrer un climat d’impunité antidémocratique permanent, qui alimente une banalisation des violations des droits humains, notamment du côté des juges qui tardent à procéder à des mises en accusation et à des jugements ou évitent de le faire, malgré l’ampleur et la gravité des violations en cause.

---

<sup>38</sup> Un type d’action juridique proche de l’*habeas corpus*, permettant au Chili de protéger – vis-à-vis de pratiques arbitraires – certains droits fondamentaux humains.

Un climat qui n'est pas sans rappeler celui que les peuples autochtones du Chili – et plus particulièrement le peuple mapuche – vivent depuis des décennies et pour lequel ont été régulièrement utilisées les lois antiterroristes ou des mesures excessives de la sécurité intérieure de l'État<sup>39</sup>.

- Ainsi que l'ont mis en lumière plusieurs organisations féministes lors des audiences de la mission, ces violations systématiques des droits humains peuvent aussi prendre la forme, quand les femmes et les filles en sont plus directement les victimes, d'une violence politico-sexuelle (VPS) de type institutionnel<sup>40</sup>, exercée par la police (corps des carabiniers et police d'investigation). Comme le rapportent les derniers chiffres accablants de l'INDH, la police utilise de manière récurrente une série de sévices spécifiquement réservés aux femmes et aux filles (ou aux membres des minorités sexuelles) : viols et agressions sexuelles directes, mises à nu et fouilles à nu, attouchements sexuels répétés, humiliations sexuelles, insultes sexistes. Toutes ces pratiques ont fait l'objet de plaintes récurrentes dans toutes les régions. Comme le rapporte l'INDH en date du 5 mars 2020, il y a actuellement au Chili 433 recours judiciaires de femmes et de filles pour violence sexuelle des forces de l'ordre, dont 347 sont des adultes et 70 des mineures. De ces femmes et filles, 57 % ont été victimes de torture (247) et 26 % de torture avec violence sexuelle (112 femmes et filles). Rappelons que la torture est reconnue comme étant un crime contre l'humanité par l'ONU<sup>41</sup> et que le Chili s'est engagé à l'interdire sur son territoire depuis sa ratification de la convention pour prévenir et sanctionner la torture, en 1988.

Ces graves atteintes à l'intégrité sexuelle des femmes, des filles et des personnes visées ont pour objectif de les dissuader de participer à des manifestations et à la vie politique en les terrorisant (voir encadré « La violence politico-sexuelle »).

- Comme les membres de la mission ont pu l'observer au cours de leur séjour en suivant le fil de l'actualité chilienne, loin de répondre aux demandes sociales maintes fois exprimées par la population, le gouvernement du président Piñera et les partis de droite qui l'appuient ont semblé privilégier la seule voie répressive : en se fermant a priori à toute réforme proposée au Parlement par l'opposition (par exemple, la présence d'autochtones et d'indépendants pour l'élection de futurs constituants ou la proposition de considérer l'eau comme un bien commun); en renforçant à l'inverse le cours répressif du régime en faisant appel à la *Loi sur la*

---

<sup>39</sup> La loi antiterroriste, héritée de la dictature, est une loi qui permet de caractériser certains délits comme étant d'ordre « terroriste » et, ainsi, d'établir à leur propos des peines plus sévères. La *Loi sur la sécurité intérieure de l'État* est une loi qui permet de caractériser certains délits comme portant atteinte à la sécurité nationale ou à la sécurité extérieure de l'État, donnant donc la possibilité d'accroître les peines requises et d'avoir recours – le cas échéant – à des procédures particulières.

<sup>40</sup> Voir à ce propos le fameux *flash mob* imaginé et organisé par le groupe féministe de Valparaíso Las Tesis (*Un violador en tu camino*), et qui a été repris, en signe de solidarité, dans bien des pays du monde.

<sup>41</sup> Organisation des Nations unies (2020). *La torture est un crime contre l'humanité que rien ne saurait justifier et que doit combattre la communauté internationale, déclare le Secrétaire général* (23 juin). Repéré à [un.org/press/fr/2000/20000623.sgsm7461.doc.html](http://un.org/press/fr/2000/20000623.sgsm7461.doc.html).

*sécurité intérieure de l'État* (notamment à l'encontre de la direction des jeunes de l'ACES<sup>42</sup> ayant appelé à boycotter l'examen national d'entrée à l'université), comme nous l'avons constaté; ainsi qu'en votant de nouvelles lois anti-pillages, anti-barricades et anti-cagoules, et en favorisant le recours légal aux militaires soi-disant pour la protection d'infrastructures considérées comme critiques<sup>43</sup>.

- Tous ces constats mettent en évidence l'existence d'un dysfonctionnement des institutions chiliennes se réclamant pourtant de l'État de droit, alimentant une impunité systémique qui exacerbe la perte de confiance de larges secteurs de la population, ce qui aura de lourdes conséquences pour le futur. Ces dysfonctionnements sont d'autant plus révélateurs qu'ils semblent répondre à l'existence d'un système hiérarchisé, avec une chaîne de commandement très serrée, mettant en lumière d'indéniables responsabilités politiques au plus haut niveau<sup>44</sup>. D'ailleurs, les termes « crimes contre l'humanité » et « terrorisme d'État » reviennent de façon récurrente dans les entrevues de nombreuses personnes que la mission a pu rencontrer, dont les collectifs d'avocats des droits humains.
- Lorsque l'on s'attarde aux échéances à venir, cette série d'indications de portée répressive ne manque pas d'inquiéter. Surtout si on les confronte aux demandes sociales et aux aspirations de l'immense majorité du peuple chilien et qu'on les met en rapport avec la perspective encore si incertaine d'une future réforme constitutionnelle conforme aux attentes de la population. C'est d'ailleurs ce qui a frappé à plusieurs reprises les membres de la mission : ce contraste si fort entre, d'un côté, des volontés institutionnelles répressives, claires et manifestes

---

<sup>42</sup> Il s'agit d'une des associations lycéennes chiliennes les plus actives et qui a appelé très clairement à boycotter la PSU (épreuve de sélection universitaire), entravant sérieusement son bon déroulement, les 6, 7, 26 et 27 janvier 2020.

<sup>43</sup> Il faut noter que, dans le contexte de la grave crise hydrique et des conflits territoriaux que connaît le Chili, ces nouvelles lois auront un effet direct sur le droit des peuples autochtones à manifester, puisqu'elles prévoient des peines d'entre 2 à 18 mois dans les cas de blocages de routes, occupations de terrains et autres formes d'actions directes traditionnelles au Chili, désormais jugées dangereuses. CNN Chile (2020). *Senado aprobó la « Ley Antisaqueos »: Lanzamiento de objetos, barricadas y saqueos tendrán penas de cárcel*, [En ligne] (13 janvier). [[cnnchile.com/pais/senado-ley-antisaqueos-penas-de-carcel-20200113/](http://cnnchile.com/pais/senado-ley-antisaqueos-penas-de-carcel-20200113/)]. Parmi ces nouvelles lois, celle concernant la protection des infrastructures critiques, qui autorise la présence de l'armée pour deux périodes de 30 jours (non consécutives), a été adoptée malgré une vive opposition de nombreux sénateurs chiliens, qui craignent des dérives autoritaires contre les manifestations et les actions de protestation. FERRER, Consuelo (2020). « Las claves del proyecto que permite a las FF.AA. resguardar "infraestructura crítica": Hoy se revisa en el Senado », *Emol*, [En ligne] (20 janvier). [[emol.com/noticias/Nacional/2020/01/20/974012/Ley-infraestructura-critica-revision-Senado.html](http://emol.com/noticias/Nacional/2020/01/20/974012/Ley-infraestructura-critica-revision-Senado.html)]. Parallèlement à ces nouvelles lois qui pénalisent l'action collective, il faut noter l'achat de nouveau matériel répressif, notamment 34 nouveaux *guanacos* (chars blindés dotés de canons à eau ou à gaz) destinés à renforcer la flotte des 16 fonctionnant actuellement. GARCÍA, Nicolás (2020). « Chile reforzará la flota de Carabineros con nuevos carros lanzagua y lanzagases », *Infodefensa.com*, [En ligne] (23 janvier). [[infodefensa.com/latam/2020/01/23/noticia-chile-reforzara-flota-carabineros-nuevos-carros-lanzagua-lanzagases.html](http://infodefensa.com/latam/2020/01/23/noticia-chile-reforzara-flota-carabineros-nuevos-carros-lanzagua-lanzagases.html)].

<sup>44</sup> Si le comportement des carabiniers semble à l'évidence procéder d'ordres venus de la haute hiérarchie, il n'est pas sûr qu'actuellement le gouvernement – passablement affaibli par la crise – puisse en contrôler à sa guise tous les faits et gestes.

(observées durant le séjour de la mission et documentées par les missions internationales antérieures) et, de l'autre, de formidables aspirations au changement qui n'ont cessé d'être exprimées au cours de nos entretiens et qu'incarnent plus que tout autre non seulement les organisations sociales de base et syndicales rassemblées en grande partie au sein de la Table pour l'unité sociale, mais aussi les peuples autochtones, les femmes et les étudiantes et étudiants jouant, les uns et les autres, et chacun à leur manière, un rôle de premier plan dans le développement de la mobilisation sociale actuelle. Sans oublier la multiplication d'assemblées territoriales ou de *cabildos abiertos*, cherchant à faire entendre leurs voix dans tout le pays<sup>45</sup>.

#### 4c) Le cas emblématique d'Antofagasta

Les témoignages que nous avons recueillis lors de notre passage à Antofagasta illustrent parfaitement ce contraste si marqué; plus particulièrement entre, d'une part, le dévouement militant et la volonté de changement en acte et, d'autre part, la brutalité et la cruauté d'une répression que les autorités cherchent à passer sous silence<sup>46</sup>.

Dans cette importante ville minière et industrielle du nord du Chili, les manifestations (de trois par jour à trois par semaine selon les périodes) n'ont pas cessé depuis le 18 octobre 2019 ni la répression, qui s'est peu à peu focalisée, selon les organisations spécialisées en droits humains, sur des quartiers populaires du haut de la ville, comme La Bonilla ou Miramar, allant jusqu'à semer la peur dans les campements de migrants<sup>47</sup> qui les jouxtent et à encourager des germes de divisions et de pratiques ouvertement racistes. Heureusement, les réseaux d'entraide vis-à-vis de la répression ont permis l'émergence de nouvelles solidarités et la mise en commun de services comme des cuisines collectives.

En dépit de 30 plaintes déposées devant la justice, l'INDH ne rapporte aucun chiffre concernant les blessés à Antofagasta dans son rapport daté du 31 janvier 2020. Symptomatiquement, les fonctionnaires de cet organisme n'ont rapporté que six observations officielles, alors que les manifestations sont quasi quotidiennes. Parallèlement, la mission a pu être témoin du dévouement et de l'efficacité d'un réseau de militants et d'observateurs des droits humains très actifs, majoritairement composé de femmes s'acharnant, vaille que vaille, à prendre le relais d'un

---

<sup>45</sup> Les *cabildos* sont généralement des assemblées autoconvoquées de voisins qui se regroupent à l'échelle d'un quartier et qui tentent de s'auto-organiser et de se coordonner, en particulier dans la perspective de participer activement à l'élaboration de la nouvelle constitution. Voir Guerrero Lira, Cristián (2019). «Orígenes históricos de los cabildos representativos», dans Folchi, Mauricio, éd. *Chile Despertó : Lecturas desde la Historia del estallido social de octubre*, [En ligne], Santiago, Universidad de Chile, p. 21-26. [[uchile.cl/documentos/chile-desperto-lecturas-desde-la-historia-del-estallido-social-de-octubre\\_160570\\_0\\_5448.pdf](http://uchile.cl/documentos/chile-desperto-lecturas-desde-la-historia-del-estallido-social-de-octubre_160570_0_5448.pdf)].

<sup>46</sup> Par exemple, il nous a été rapporté que les carabiniers (vidéos à l'appui) pouvaient, pour disperser des manifestations, utiliser eux-mêmes des frondes et lancer des cailloux tranchants, des morceaux de verre et d'autres objets blessants en direction des manifestantes et manifestants.

<sup>47</sup> Le rapport de 2019 du Centre des droits humains de l'Universidad Diego Portales mettait en évidence le « focus de discrimination structurelle au regard des personnes migrantes, particulièrement afro-descendantes » (p. 14).

État défaillant (ce fameux État subsidiaire), en procédant avec rigueur à la comptabilité des atteintes aux droits humains, en organisant des équipes de secouristes bénévoles intervenant auprès des manifestantes et manifestants blessés par les tirs de grenade lacrymogène ou de *perdigones*<sup>48</sup>, en prenant fait et cause pour les migrants, en cherchant à venir en aide aux manifestantes et manifestants arrêtés et détenus, et à les défendre, ou encore en effectuant des visites de suivi dans les divers commissariats de la ville. L'Association pour la mémoire historique, *Agrupación Providencia*, d'Antofagasta<sup>49</sup>, a ainsi pu comptabiliser dans la région, en s'appuyant sur les données de la *Defensoria Penal Pública*, 3 400 arrestations en contexte de manifestation du 19 octobre 2019 au 21 janvier 2020, et 2 050 dans la seule ville d'Antofagasta<sup>50</sup>. Elle a aussi noté la pratique de détentions massives (en un seul jour, 100 personnes arrêtées) ou encore d'arrestations ne prenant pas en compte les droits légitimes des manifestantes et manifestants. Par exemple, parmi les vingt personnes arrêtées le 18 octobre 2019, sept plaintes ont déjà été déposées devant la justice pour sévices illégitimes et tortures exercées au troisième commissariat d'Antofagasta, qui était par ailleurs un centre de torture sous la dictature de Pinochet.

- Lorsque la mission était à Antofagasta, elle a rencontré aussi des organisations sociales des droits humains venant de Calama, ville de 160 000 habitants près de la grande mine de Chuquicamata, sur le plateau andin, où la situation est tout aussi préoccupante. Ainsi, il n'y a carrément pas de fonctionnaires de l'INDH dans cette ville pour répertorier les atteintes aux droits humains. Les représentants du Conseil des peuples atacamènes<sup>51</sup> ont par ailleurs dénoncé les graves répercussions sur les droits humains en ce qui a trait à la contamination, à la destruction des territoires et à l'épuisement de l'eau associés aux projets extractifs, notamment miniers<sup>52</sup>.

---

<sup>48</sup> À titre d'exemple, nous avons pu rencontrer un jeune médecin venant juste de terminer ses études qui, à la suite de l'explosion sociale du 18 octobre 2019, a décidé de ne pas commencer à travailler tout de suite comme médecin, de manière à pouvoir disposer de tout son temps pour former des brigades de secouristes et y participer activement.

<sup>49</sup> *Agrupación por la Memoria Histórica Providencia Antofagasta (2020). Queja formal al INDH presentada a Osvaldo Aravena, encargado sociedad civil INDH, (7 de enero).*

<sup>50</sup> Le rapport de l'INDH du 31 janvier 2020 indique, quant à lui, que son personnel a interviewé 1 136 personnes détenues à Antofagasta, ce qui fait de cette dernière la deuxième ville du Chili au chapitre des arrestations (la première étant Santiago, avec 3 024 personnes détenues interviewées). Rappelons que, selon la méthodologie de l'INDH, il s'agit là des personnes interviewées par le personnel de l'INDH et non du nombre total ou réel d'arrestations.

<sup>51</sup> Il s'agit d'une association de peuples autochtones née en 1994 qui regroupe 18 communautés de la région d'Atacama.

<sup>52</sup> Ils se sont particulièrement référés au cas de l'exploitation du lithium dans la région du salar d'Atacama qui affecte leur territoire ancestral. Ils exigent le respect de leurs droits comme il est stipulé dans la Convention n° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux de l'Organisation internationale du travail (OIT)

- L'absence ou le peu d'informations colligées par l'INDH dans la région d'Antofagasta montre la nécessité pour cet institut de développer des protocoles pour corroborer les informations de ces organisations de base des droits humains qui se sont formées spontanément face à la violence de la répression.

Le cas d'Antofagasta illustre également l'importance pour l'INDH d'obtenir des ressources supplémentaires quant au nombre d'observatrices et observateurs et à la capacité de formation des groupes indépendants des droits humains qui œuvrent dans ces villes et souhaiteraient aider à l'observation des droits humains dans les manifestations.

#### 4d) Continuité des violations des droits humains : quelques exemples récents

Les cas exemplaires ne manquent pas, partout au Chili. Nous voudrions ici en souligner quelques-uns à partir de témoignages que nous avons recueillis directement durant notre séjour. Ils permettent de constater que les violations des droits humains au Chili se produisent quotidiennement et qu'au-delà des chiffres et des statistiques, elles ont de graves conséquences non seulement sur les victimes, mais aussi sur leurs proches.

- À Valparaíso, au petit matin du Nouvel An, le jeune professeur d'éducation physique Matías Orellana a perdu un œil et a subi une fracture crânienne après avoir reçu une grenade lacrymogène lancée par les forces policières<sup>53</sup>. Lorsqu'il a été blessé, il a perdu beaucoup de sang jusqu'à ce que quelqu'un lui panse le visage. L'ambulance n'ayant pas accès aux lieux à cause des gaz lacrymogènes et de la police, il a dû se rendre à l'hôpital par ses propres moyens pour ensuite passer de nombreuses heures en salle d'attente avant d'être finalement pris en charge. Le cas de Matías Orellana est emblématique des violences policières visant délibérément à causer des blessures, en l'occurrence oculaires. Cet homme de 26 ans a porté plainte contre la police et témoigné devant l'ONU le 26 février 2020, à Genève.
- Le 11 janvier 2020, Nicolás Ríos Verdugo (20 ans) a été arrêté au centre-ville de Santiago, supposément par des policiers en civil. Selon le témoignage de sa famille, le jeune homme a été battu et menacé de torture et de viol. Son arrestation a été filmée par une passante. Sa famille pense que, si ça n'avait pas été le cas, il serait maintenant un détenu disparu. Lorsque nous avons recueilli son témoignage, la mère de Nicolás était ébranlée et retenait ses larmes; à un point tel qu'elle a dû demander à son autre fils de parler à sa place. Nicolás Ríos Verdugo a été placé en détention préventive pour 60 jours. Le 25 février 2020, après 45 jours de prison, le juge Daniel Urrutia a déclaré que sa détention avait été irrégulière et a ordonné sa libération sous caution avec une sentence d'arrêt domiciliaire. Cependant, le 2 mars, la Cour d'appel de

---

<sup>53</sup> Pour plus d'informations : González, Boris (2020). « Matías Orellana, mutilado el 1 de enero: "El gobierno tiene miedo de que las cosas puedan cambiar" », *eldesconcierto.cl*, [En ligne] (24 janvier). [\[eldesconcierto.cl/2020/01/24/matias-orellana-mutilado-el-1-de-enero-el-gobierno-tiene-miedo-de-que-las-cosas-puedan-cambiar/\]](https://eldesconcierto.cl/2020/01/24/matias-orellana-mutilado-el-1-de-enero-el-gobierno-tiene-miedo-de-que-las-cosas-puedan-cambiar/).

Santiago a révoqué cette décision sous prétexte que Nicolás Ríos Verdugo représentait un « danger pour la sécurité de la société »<sup>54</sup>. Il est donc retourné en détention.

- Le 20 janvier 2020, Matías Yáñez (16 ans) a été arrêté aux alentours d'une manifestation à Valparaíso alors qu'il attendait sa mère. Selon son témoignage, il a été détenu dans un véhicule des forces policières, où quatre policiers l'ont violemment battu, jusqu'à lui casser la mâchoire, et l'ont menacé de le jeter à la mer pour qu'il se noie. Bien que Matías Yáñez soit mineur, la police a omis pendant plusieurs heures d'informer sa mère de son arrestation. Lorsqu'il nous racontait ce qu'il avait vécu, Matías tremblait et avait du mal à parler. Sa voix était très basse et il a dû faire plusieurs pauses. Sa mère, assise à ses côtés, tenait sa main, lui caressait l'épaule et l'encourageait doucement à continuer de parler.

Comme le suggèrent les cas ci-dessus, le traumatisme de la répression est partagé par les proches. Pour une personne emprisonnée, battue, abusée, violée, torturée, combien d'autres sont affectées? C'est là que se jouent l'intimidation et la peur que génère la répression.

### Un 8 mars historique assombri par la violence contre les femmes

Après avoir quitté le Chili, la délégation a maintenu des liens avec plusieurs organisations, dont la Coordinadora 8 de Marzo de Valparaíso. Cette organisation nous a fait parvenir les témoignages de trois femmes victimes de la violence exercée par la police lors de la Journée internationale des femmes, le 8 mars dernier, alors que deux millions de personnes manifestaient dans différentes régions du Chili, soit les plus grandes manifestations de l'histoire chilienne pour un 8 mars<sup>55</sup>. Ces témoignages illustrent à quel point les femmes sont systématiquement victimes d'une violence inacceptable.

- Le 8 mars 2020, Sandra Zumaeta et Pilar Muñoz participaient à la manifestation sur la rue Pedro-Montt à Valparaíso, lorsqu'elles se sont retrouvées devant une escouade de carabiniers qui bloquaient le passage avec des *guanacos* (lance-eau) et des *zorillos* (lance-gaz). Les

---

<sup>54</sup> Pour prendre connaissance d'un témoignage de Nicolás Ríos Verdugo : Barraza Díaz, Josefa (2020). « Habla en exclusiva Nicolás Ríos: Las irregularidades en el caso del joven detenido en el cerro Santa Lucía », *eldesconcierto.cl*, [En ligne] (1<sup>er</sup> mars). [[eldesconcierto.cl/2020/03/01/habla-en-exclusiva-nicolas-rios-las-irregularidades-en-el-caso-del-joven-detenido-en-el-cerro-santa-lucia/](https://eldesconcierto.cl/2020/03/01/habla-en-exclusiva-nicolas-rios-las-irregularidades-en-el-caso-del-joven-detenido-en-el-cerro-santa-lucia/)]. Pour lire à propos de la décision de la Cour d'appel du 2 mars 2020 : Villarroel, María José (2020). « Corte de Santiago ordena que joven detenido por carabineros de civil vuelva a prisión preventiva », *biobiochile.cl*, [En ligne] (2 mars). [[biobiochile.cl/noticias/nacional/region-metropolitana/2020/03/02/corte-de-santiago-ordena-que-joven-detenido-por-carabineros-de-civil-vuelva-a-prision-preventiva.shtml](https://biobiochile.cl/noticias/nacional/region-metropolitana/2020/03/02/corte-de-santiago-ordena-que-joven-detenido-por-carabineros-de-civil-vuelva-a-prision-preventiva.shtml)].

<sup>55</sup> Ancelovici, Marcos (2020). « Les femmes au cœur du soulèvement populaire chilien », *La Conversation*, [En ligne] (8 mars). [[theconversation.com/les-femmes-au-coeur-du-soulevement-populaire-chilien-132829](https://theconversation.com/les-femmes-au-coeur-du-soulevement-populaire-chilien-132829)]. Comité école et société (2020). « La révolution sera féministe ou ne sera pas : retour de la Délégation québécoise de solidarité et de surveillance des droits humains au Chili », *Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec* [En ligne] (11 mars). [[fneeq.qc.ca/fr/publications/chronique-87-crise-generalisee-au-chili/](https://fneeq.qc.ca/fr/publications/chronique-87-crise-generalisee-au-chili/)]. El Mostrador Braga (2020). *Movimiento feminista sigue haciendo historia: dos millones de mujeres marcharon en Santiago y regiones en el 8M*, [En ligne] (8 mars). [[elmostrador.cl/destacado/2020/03/08/movimiento-feminista-sigue-haciendo-historia-dos-millones-de-mujeres-marcharon-en-santiago-y-regiones-en-el-8m/](https://elmostrador.cl/destacado/2020/03/08/movimiento-feminista-sigue-haciendo-historia-dos-millones-de-mujeres-marcharon-en-santiago-y-regiones-en-el-8m/)].

policiers les ont alors aspergées avec des jets d'eau. Puis, ils se sont rués sur elles et les ont battues avec des bâtons. Une de leurs compagnes a été victime d'une commotion cérébrale, une autre a eu les côtes brisées. Sandra et Pilar ont reçu des coups aux cuisses qui leur ont causé des hématomes. Ensuite, la police a lancé des gaz qui ont causé des brûlures au premier degré à plusieurs femmes.

- Marcela Faúndez est professeure. Le 8 mars 2020, elle était à la place Victoria à Valparaíso, où il y avait un grand rassemblement pacifique. Au moment où les femmes ont voulu entamer leur marche, les carabiniers leur ont lancé de forts jets d'eau. C'est alors qu'elle a vu un camion de carabiniers foncer sur elle. Avec d'autres femmes, elle s'est réfugiée derrière un autobus où les attendait un contingent de policiers qui les ont frappées brutalement. Marcela a pu rentrer à la maison à grand-peine. Sa jambe était couverte d'hématomes et la faisait souffrir cruellement. Elle est ensuite allée à un centre de santé communautaire pour témoigner.

*Mon nom est Sandra Zumaeta. Je suis porte-parole de la Coordinadora 8 de Marzo de Valparaíso. Le 8 mars 2020, après avoir marché quelques coins de rue, nous avons rencontré des carabiniers (police), qui nous bloquaient le passage avec des zorillos (lance-gaz) et des guanacos (lance-eau). Nous étions seulement des femmes, nous apportions trois banderoles. Les guanacos ont alors commencé à nous lancer de l'eau et, lorsque les jets se sont arrêtés, les escouades de policiers se sont lancées sur nous pour nous battre à coup de bâton (lumas). La porte-parole de Viña del Mar a été battue tellement fort qu'elle a eu une commotion cérébrale après avoir été frappée directement à la tête. Une autre compagne a eu les côtes brisées par la police. Moi, on m'a battue en me frappant sur les cuisses. Après cela, la police a commencé à nous lancer des gaz qui ont causé des brûlures au premier degré à plusieurs compagnes. Enfin, plusieurs d'entre nous ont été arrêtées par la police et jetées en prison. Telle est la répression que nous avons subie le 8 mars en soirée.*

*J'autorise la diffusion de mon témoignage personnel.*

*Je suis Pilar Muñoz. Le 8 mars 2020, j'ai participé à un rassemblement avec les compagnes de la Coordinadora feminista 8 de marzo de Viña del Mar pour commémorer la Journée internationale des femmes. Nous avons avancé sur une distance d'environ deux coins de rue et nous sommes arrivées face aux carabiniers du Chili (police), qui nous attendaient avec tout leur armement, ainsi que des escouades (piquetes) de policiers, des deux côtés de la rue. Tout à coup, les escouades de carabiniers postées aux coins des rues se sont jetées sur nous et ont commencé à nous agresser avec une violence extrême, à coups de bâtons (lumas). J'ai reçu de forts coups sur mes cuisses et, voyant qu'ils nous attaquaient directement, je me suis mise à courir. D'autres compagnes ont reçu de multiples coups sur différentes parties de leurs corps. En plus, elles ont été gazées. L'une d'entre elles a reçu un coup de bâton (lumazo) sur la tête qui lui a causé une commotion cérébrale. Une autre compagne a reçu des coups lui causant de graves blessures : la police lui a brisé trois côtes en la frappant à coup de bâton. Elle a aussi été amenée à l'hôpital. Une autre compagne a reçu un coup de bâton (lumazo) sur l'épaule, ce qui a occasionné une lésion grave. Voilà ce qu'a été la violence des carabiniers du Chili le 8 mars 2020, alors que l'on commémorait la Journée internationale des femmes.*

*J'appartiens à la Coordinadora feminista 8 de marzo de Valparaíso et j'autorise la diffusion de mon témoignage.*

*Mon nom est Marcela Faúndez et je suis professeure. Devant toute la communauté internationale, j'aimerais dénoncer et condamner une action violente menée contre les femmes qui manifestaient à Viña del Mar et Valparaíso, dans le contexte de la grève générale du 8 mars. Cela a été des manifestations très émouvantes et pacifiques, un grand rassemblement de femmes de tous horizons. Nous voulions avancer, mais ce n'était pas possible. Les carabiniers nous ont lancé de forts jets d'eau et nous ont trempées au complet. Ça a été la première étape de violence. La deuxième étape de violence a été quand un camion de carabiniers a foncé sur nous. Nous n'avons eu d'autre choix que de nous mettre à l'abri derrière un autobus, où nous attendait tout un contingent de policiers. C'était leur stratégie intentionnelle. Nous avons entendu le bruit de leurs bottes alors qu'ils couraient vers nous, et c'est là que nous sommes tombées sous les coups terribles des bâtons (lumazos). Une compagne, Brenda Maldonado, dirigeante sociale, a été lancée par terre par la police et brutalement battue à coups de bottes dans l'estomac, une action inqualifiable de la part de la force publique de notre pays. Une autre compagne a été frappée à la tête, et plusieurs autres ont été battues et frappées. Je raconte ces événements pour dénoncer une violence cruelle contre les femmes et les droits humains. Moi, je suis rentrée à grand-peine à la maison. Comme ma jambe était couverte d'hématomes et me faisait souffrir cruellement, je suis allée à un centre de santé communautaire pour témoigner. C'est la première fois qu'une chose pareille m'arrive. J'ai eu à vivre des situations de violence durant la dictature, mais jamais d'aussi proche. Quand j'étais étudiante, en dictature, je courais pour me protéger de la répression, mais jamais comme ça. Là, on fait face à une stratégie militarisée pour attaquer des femmes sans défense. Nous n'avons rien pour nous défendre, seulement nos idéaux et notre drapeau de lutte pour les droits des femmes. Tout ce que nous voulons est que l'État chilien soit tenu responsable de toute cette violence, de cette vague d'agressions durant le soulèvement social. Espérons que tout cela change un jour et que notre pays revienne à une démocratie véritable, parce que nous sommes presque dans une dictature avec M. Piñera et toute sa cruauté.*

Comme on le voit, ces témoignages de violence contre les femmes soulignent aussi la présence de deux stratégies répressives très répandues après le mois de janvier 2020, soit l'utilisation de produits chimiques dans les jets d'eau lancés sur les manifestants, causant des brûlures au premier degré, ainsi que l'utilisation de camions militaires (micros) qui foncent sur la foule, blessant et tuant des manifestantes et manifestants, à l'instar des attentats terroristes avec des véhicules-béliers en Europe.

### **La violence politico-sexuelle : terroriser et dissuader les femmes et les minorités sexuelles**

Cette violence ciblée contre les femmes lors du 8 mars 2020 est l'expression d'une violence politico-sexuelle (VPS) exercée par les forces de l'ordre contre les femmes, les filles et les minorités sexuelles, et qui a explosé dans le contexte des manifestations<sup>56</sup>. Plusieurs organisations

---

<sup>56</sup> Selon l'INDH, en neuf ans d'existence, l'organisme a présenté 33 recours judiciaires contre les carabiniers pour tortures sexuelles. Dix-sept de ces recours ont été présentés durant la seule période du 17 octobre au 5 novembre 2019, soit une augmentation du double des cas en 19 jours. Palma, Francisca (2019). « Violencia

spécialisées ont présenté auprès de notre mission une analyse de la VPS basée sur des entrevues confidentielles faites avec des victimes et des plaignantes<sup>57</sup>. Ce matériel a aussi été présenté à l'INDH, dont les données publiées le 5 mars 2020 faisaient état de 112 plaintes pour violence sexuelle et torture sexuelle à l'encontre de femmes et de filles, survenues depuis le 18 octobre 2019. L'Association des avocates féministes (ABOFEM) et l'INDH ont aussi présenté ces témoignages devant une audience privée inédite du Congrès du Chili, saisie par la gravité de la situation dans le contexte des manifestations. Nous reproduisons dans l'encadré ci-bas des extraits de ces témoignages anonymes, qui font partie du matériel officiel de l'INDH, avec l'autorisation des organisations qui ont témoigné devant notre mission et des victimes.

#### Quatre témoignages de violence politico-sexuelle

Les extraits suivants rapportent une violation complète du protocole policier, qui interdit de déshabiller les détenues, de les soumettre à des positions humiliantes et à des attouchements invasifs et, a fortiori, de les violer.

**Premier témoignage** : « Ils nous ont amenées à la prison. Rendues là, ils nous ont enlevé tous nos vêtements et ils nous ont mouillées [...]. La police détenait là des femmes, des mineures et des hommes, tous entièrement nus. »

**Deuxième témoignage** : « Ils nous ont obligées à nous déshabiller et à prendre une position accroupie, afin de vérifier dans nos organes génitaux si nous transportions quelque chose. »

**Troisième témoignage** : « Les *pacos* (policiers) m'ont jetée en dehors d'une camionnette après m'avoir violée pendant deux heures. »

**Quatrième témoignage** : « Deux carabiniers (policiers) se mettent ensemble pour baisser mes pantalons, puis ils baissent mes sous-vêtements et ensuite m'agressent sexuellement. »

À l'instar du viol comme arme de guerre, ces actes sont considérés par plusieurs spécialistes comme des exemples clairs de terrorisme d'État au Chili. Ainsi, comme le rapporte la docteure Svenska Arensburg de l'Observatoire de l'égalité des genres à l'Université du Chili, la VPS « est un moyen utilisé depuis toujours par les colonisateurs, en temps de guerre, en dictature, en contexte de conflits armés et nous constatons avec horreur qu'elle est aussi utilisée ces jours-ci par les forces répressives de l'État ». Ce pour quoi, précise la spécialiste, « nous parlons ici de terrorisme d'État ». Il s'agit d'une « méthode pour terroriser la personne qui souffre de ces violences, mais aussi toute la population et en particulier les femmes<sup>58</sup> ».

---

política sexual: el cuerpo como botín de guerra y lugar de dominación », *Universidades de Chile*, [En ligne] (8 novembre). [[uchile.cl/noticias/159062/violencia-politica-sexual-el-cuerpo-como-botin-de-guerra](http://uchile.cl/noticias/159062/violencia-politica-sexual-el-cuerpo-como-botin-de-guerra)].

<sup>57</sup> Les organisations qui nous ont rapporté les cas de violence politico-sexuelle et nous ont fait parvenir des extraits de témoignages de femmes ayant déposé des plaintes sont : la Comisión de Observadores de Casa Memoria José Domingo Cañas, ABOFEM (Santiago, Valparaíso, Antofagasta, Calama), Corporación La Morada, Colectivo de Abogados y Abogadas de Antofagasta, ainsi que les diverses instances de la Coordinadora Feminista 8M (Santiago, Valparaíso et Viña del Mar).

<sup>58</sup> Rapporté dans : Palma, Francisca (2019). *Violencia política sexual: el cuerpo como botín de guerra y lugar de dominación*, Universidad de Chile, [En ligne] (8 novembre). [[uchile.cl/noticias/159062/violencia-politica-sexual-el-cuerpo-como-botin-de-guerra](http://uchile.cl/noticias/159062/violencia-politica-sexual-el-cuerpo-como-botin-de-guerra)].

#### 4e) Des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux oubliés

Il reste que ce portrait de la répression n'est que la pointe de l'iceberg. En effet, comme il a été indiqué plus haut, il importe de voir les droits humains de manière intégrale, indivisible et interdépendante. Ainsi, dans le long terme, la violation de droits comme ceux du travail et de syndicalisation, les droits des femmes et des peuples autochtones, ceux touchant à la protection de l'environnement conduit à l'instauration d'une situation où la violation des droits se normalise et s'institutionnalise. C'est d'ailleurs ce qui se passe au Chili, où l'éducation *marchandisée*, la santé privatisée, les régimes de retraite capitalisés et l'eau mise à l'encan ont pratiquement fait disparaître l'idée que ces services ne devraient pas d'abord correspondre à des biens marchands qu'on doit acheter, mais à des droits inaliénables dont tout un chacun devrait pouvoir jouir, à part entière.

- **Les droits du travail**

À ce propos, les droits dont disposent les travailleuses et travailleurs chiliens sont problématiques à plus d'un titre. La précarisation du travail se manifeste sur plusieurs plans. Par exemple, 52 % de la population active n'occupe qu'un travail à temps partiel, moins de 39 % des emplois sont protégés (avec contrats, avantages sociaux cotisation de retraite, santé, etc.) et seulement 21 % des personnes salariées possèdent un contrat de travail<sup>59</sup>. Le salaire minimum est à un niveau extrêmement bas (l'équivalent d'environ 500 dollars canadiens par mois, alors que le coût de la vie au Chili est comparable à celui du Canada). On constate également des taux très bas de syndicalisation au Chili, et les organisations syndicales chiliennes sont affaiblies, ayant durement souffert de la réorganisation syndicale<sup>60</sup> imposée par la dictature de Pinochet. Actuellement, le taux de syndicalisation officiel ne dépasse pas les 12 %<sup>61</sup>. D'autant plus qu'il existe au Chili de grandes différences de statuts et, par conséquent, de conditions de travail entre les permanents (par exemple ceux de la Codelco, entreprise d'État exploitant des mines de cuivre) et les précarisés ou les sous-contractés, toujours à la merci des droits de gérance patronaux. Dans ce contexte difficile, il faut souligner le rôle d'organisations syndicales comme le Colegio de Profesores (Collège des professeurs), l'ANEF (Agrupación Nacional de Empleados Fiscales), la Central Autónoma de Trabajadores – CAT (Centrale autonome des travailleurs), l'Unión Nacional de Trabajadores – UNT (l'Union nationale de travailleurs) et bien sûr la Centrale unitaire des travailleurs – CUT, dont

---

<sup>59</sup> Durán, Gonzalo, Kremerman S., Marco (2019). *Los verdaderos sueldos de Chile. Panorama actual del valor de la fuerza del trabajo usando la ESI 2018*, Fundación Sol.

<sup>60</sup> On y a, entre autres choses, limité le droit d'organisation syndicale, en ne reconnaissant que l'existence de syndicats liés à l'entreprise elle-même, et favorisé le principe d'affiliation volontaire comme le pluralisme syndical, encourageant ainsi dans chaque entreprise la mise en concurrence de petits syndicats d'entreprise, sans pouvoir de négociation réel.

<sup>61</sup> La plupart des grèves sont jugées illégales. La loi du travail d'Augusto Pinochet n'autorisait les grèves que dans le cadre des négociations au sein d'une entreprise, les interdisant par exemple pour des thématiques sociales plus générales. Durant la dictature (1973-1990), des centaines de dirigeants syndicaux ont été persécutés, torturés, envoyés en exil ou assassinés. Encore aujourd'hui, le taux de syndicalisation au Chili est l'un des plus bas d'Amérique latine.

c'était le 12<sup>e</sup> Congrès lors de notre séjour et à l'ouverture duquel ont assisté les représentants syndicaux de notre mission<sup>62</sup>.

- **Les droits environnementaux**

Dans un sens, il en va de même pour les droits associés aux questions écologiques et territoriales, devenus critiques<sup>63</sup> à la suite des effets conjugués des changements climatiques (frappant de plein fouet le Chili) et de l'expansion accélérée de l'industrie forestière, de l'agro-industrie d'exportation et de mégaprojets miniers. Les uns et les autres, consommant des quantités énormes d'eau, rendent le pays particulièrement vulnérable sur le plan de la disponibilité des ressources hydriques. Dans un contexte de sécheresse grandissante, qui affecte 76 % de la surface du pays, le Chili fait face à la pire crise hydrique de son histoire. Le fait que l'eau ait été privatisée sous la dictature – en ce qui a trait autant à la gestion de l'eau potable qu'aux sources d'eau disponibles – a non seulement conduit à des processus de marchandisation de l'eau (vente, location, spéculation, mise à l'encan, etc.), mais aussi été à l'origine de conflits socio-environnementaux grandissants<sup>64</sup>.

Ces conflits opposent communautés villageoises ou autochtones et entreprises extractivistes ou d'agro-exportation et touchent au partage de l'eau disponible, à son utilisation ainsi qu'à sa monopolisation et à sa contamination. Cinq régions du Chili ont été déclarées en état « d'urgence agricole » et 40 % des 345 communes du pays en état « de pénurie hydrique »<sup>65</sup>, ce qui touche 66 % de la population. Plus de 400 000 personnes de 172 communes sont approvisionnées en eau par camions-citernes pour répondre à leurs besoins quotidiens<sup>66</sup>.

---

<sup>62</sup> Ayant participé activement aux grèves générales du 25 octobre et du 12 novembre 2019, la CUT voit sa feuille de route pour les prochains mois être fortement marquée par la lutte contre l'impunité et la violence ainsi que par la réforme constitutionnelle et la valorisation du travail sous toutes ses formes. Pour le résumé du Congrès de la CUT, voir : CUT Chile (2020). *Page Facebook de la CUT Chile*, [En ligne]. [\[facebook.com/cut.chile/videos/2672971799422954/\]](https://facebook.com/cut.chile/videos/2672971799422954/).

<sup>63</sup> Le rapport 2018 de l'INDH souligne le manque de protection des droits de la population par rapport au déploiement industriel, plus particulièrement à la concentration industrielle dans certaines régions, comme c'est le cas des zones de sacrifice, notamment celle des communes de Quintero et Puchuncavi, qui fait face à une situation dramatique de contamination et d'intoxication de la population.

<sup>64</sup> Le Chili est affecté par plus de 110 conflits découlant de la crise écologique, territoriale et hydrique actuelle, rapporte l'INDH dans son rapport de 2018. Entre 2012 et 2017, il y a aussi eu 1 113 événements de protestation socioécologique, ayant souvent eu comme réponse la seule répression. Voir à ce propos les données de l'Observatoire des conflits du Centre d'études du conflit et de la cohésion sociale : Centro de Estudios de Conflicto y Cohesión Social (2018). *Informe Anual Observatorio de Conflictos 2018*.

<sup>65</sup> Dirección General de Aguas (2020). *Planilla Decretos zonas de escasez hídrica (2008-2020)*, Ministerio de Obras Públicas, Gobierno de Chile.

<sup>66</sup> Voir à ce propos le rapport : Observatorio Latinoamericano de Conflictos Ambientales (2020). *Derechos Humanos, Extractivismo Canadiense y Agua*, [En ligne] (janvier), [\[olca.cl/oca/informes/Olca-2020-Informe-DDHH-Extractivismo-Canadiense-y-Agua.pdf\]](http://olca.cl/oca/informes/Olca-2020-Informe-DDHH-Extractivismo-Canadiense-y-Agua.pdf).

## 5. La part de responsabilité du Canada

C'est peut-être là que l'on peut apercevoir le mieux comment ce qui se joue au Chili a aussi à voir avec ce qui se passe au Canada et au Québec. Au-delà de la présence, chez nous aussi, d'un mode de régulation néolibéral qui n'a pas manqué de développer bien des effets pervers depuis le milieu des années 1990, on ne peut qu'être frappé par le rôle décisif joué au Chili par des entreprises extractivistes canadiennes ou par d'importants fonds d'investissements canadiens. Les chiffres sont impressionnants : 70 % de tous les investissements étrangers miniers effectués au Chili depuis l'année 1990 jusqu'à aujourd'hui sont d'origine canadienne<sup>67</sup>. Sans parler des investissements effectués dans certaines infrastructures sanitaires et électriques du pays et du rôle du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario<sup>68</sup> finançant des activités minières ainsi que des entreprises transnationales ou étatiques<sup>69</sup>.

Ainsi, pas moins de 40 entreprises minières canadiennes, dont Barrick Gold Corporation, Teck Cominco Limited et Los Andes Copper Ltd., promeuvent plus de 100 projets de développement miniers au Chili (cuivre, or, lithium, etc.)<sup>70</sup>. Elles étendent leurs activités depuis le centre du pays jusqu'au nord, là précisément où le « stress hydrique » est le plus extrême. À Antofagasta, 80 % de la population (environ 400 000 personnes) est alimentée par de l'eau désalinisée pendant que les minières utilisent massivement de l'eau douce pour leurs activités extractivistes. En une année, l'ensemble des mines de cuivre consomment à elles seules autant d'eau que la ville de Toronto en un an et demi<sup>71</sup>.

Il y a donc là une indéniable responsabilité sociale et politique des entreprises canadiennes, autant vis-à-vis de la « crise hydrique » que connaît actuellement le Chili que vis-à-vis des dégâts souvent irréparables causés à l'environnement ou au milieu de vie des communautés locales, sans égard aux traditions et à la culture des populations autochtones, transformant parfois des régions entières en ce qu'on appelle au Chili des « zones de sacrifice ». Cette responsabilité se retrouve aussi à propos d'investissements promus par les régimes de retraite des enseignantes et enseignants du primaire de l'Ontario dans les infrastructures de distribution de l'eau détenues par

---

<sup>67</sup> Voir aussi l'article de *Miningwatch* sur le silence du Canada face à la crise : « Comprendre le silence du Canada face aux protestations chiliennes » (2020). Dans *MiningWatch Canada*, [Blogue] (13 janvier). [[miningwatch.ca/fr/blog/2020/1/13/comprendre-le-silence-du-canada-face-aux-protestations-chiliennes](http://miningwatch.ca/fr/blog/2020/1/13/comprendre-le-silence-du-canada-face-aux-protestations-chiliennes)].

<sup>68</sup> Voir le reportage de TVA : TVA Nouvelles (2007). *La caisse de retraite Teachers investit au Chili*, [En ligne] (16 mai). [[tvanouvelles.ca/2007/05/16/la-caisse-de-retraite-teachers-investit-au-chili](http://tvanouvelles.ca/2007/05/16/la-caisse-de-retraite-teachers-investit-au-chili)].

<sup>69</sup> Il faut noter que les enseignantes et enseignants ontariens n'ont aucun droit de regard sur la gouvernance de leur caisse; droit qu'ils revendiquent depuis longtemps. Cette caisse se vante d'être gérée comme une entreprise privée : Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario [s. d.]. *Gouvernance du régime*, [En ligne]. [[otpp.com/fr/corporate/plan-governance](http://otpp.com/fr/corporate/plan-governance)].

<sup>70</sup> Observatoire latino-américain de conflits environnementaux (2020). *Derechos humanos, extractivismo canadiense y agua. Informe entregado a la Misión Canadiense de Observación y Solidaridad con Chile sobre la Situación de los Derechos Humanos en el Contexto de Transición Sociopolítica*.

<sup>71</sup> Ibid.

une entreprise canadienne vendant à 37 % de la population chilienne l'eau potable devenue la plus chère de toute l'Amérique latine<sup>72</sup> ou encore à propos de la distribution d'électricité contrôlée par une entreprise canadienne, la SEASA, qui s'est trouvée liée – à la suite de violents conflits avec des communautés autochtones qui refusaient le passage sur leurs terres de ses lignes électriques – à un cas de féminicide avéré : celui de la dirigeante et activiste mapuche Macarena Valdés Muñoz, dont l'assassinat en 2017 a d'abord été maquillé en suicide<sup>73</sup>.

Il faut dire cependant que cette responsabilité n'est pas que le fait d'entreprises canadiennes. Elle touche aussi au gouvernement canadien lui-même, puisque ce dernier s'est bien gardé jusqu'à présent de dénoncer – comme il se devrait pour un pays qui se présente comme un ardent défenseur des droits humains – les violations systématiques que nous n'avons pu que constater lors de notre séjour au Chili.

Plus encore, à travers l'agence financière gouvernementale EDC (Exportation et Développement Canada), le gouvernement canadien a approuvé, après le début de l'explosion sociale du 18 octobre dernier, des prêts millionnaires à des entreprises (dont Codelco, Teck, BHP) implantées au Chili, alors qu'il s'était montré étrangement beaucoup plus proactif dans le cas du Venezuela, en imposant des sanctions économiques et en condamnant les violations des droits humains. Il semble qu'il y ait ici deux poids, deux mesures<sup>74</sup>.

Certes, le Canada a choisi de signer avec le Chili des accords de libre-échange qui participent tous d'une manière ou d'une autre au développement du néolibéralisme et de ses volontés de privatisation, de dérégulation et de libéralisation des échanges. Il est temps de saisir et de dénoncer la façon dont ce mode de régulation économique peut conduire à de véritables drames, tels que ceux qu'on a pu observer au cours de notre séjour au Chili<sup>75</sup>. Le néolibéralisme ne fait pas que s'accommoder de l'autoritarisme. Il peut aussi y contribuer. Lorsque la défense de ce modèle ainsi que de graves entorses à l'État de droit, comme celles observées par notre mission,

---

<sup>72</sup> Ibid.

<sup>73</sup> Voir à ce sujet : Boddenberg, Sophia (2019). « Activists demand answers after alleged suicide of Macarena Valdés », *Deutsche Welles*, [En ligne] (9 février). [[dw.com/en/activists-demand-answers-after-alleged-suicide-of-macarena-vald%C3%A9s/a-47322678](https://www.dw.com/en/activists-demand-answers-after-alleged-suicide-of-macarena-vald%C3%A9s/a-47322678)].

<sup>74</sup> Voir à ce propos les déclarations de l'OLCA : Observatorio Latinoamericano de Conflictos Ambientales [s. d.]. *Accueil OLCA*, [En ligne]. [[olca.cl/oca/index.htm](http://olca.cl/oca/index.htm)].

<sup>75</sup> En matière de responsabilité sociale des entreprises à l'étranger, le gouvernement libéral de Justin Trudeau a renié une promesse qu'il avait faite en 2018 aux groupes militants canadiens et aux syndicats des secteurs miniers et du textile : celle de créer un tribunal indépendant et de choisir un ombudsman des droits humains (ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises [OCRE]) chargé de se pencher sur les violations des droits humains commises par les sociétés minières et du textile canadiennes dans le cadre de leurs activités à l'étranger, et cela, pour mieux répondre aux multiples plaintes de pays à cet égard. Or, la nomination en avril 2019 d'un conseiller spécial auprès du ministre du Commerce international, sans lui donner les pouvoirs d'enquête suffisants (pouvoir de contraindre de fournir des documents et d'assigner des témoins), n'a pas respecté les termes de la promesse gouvernementale. Cela a provoqué la démission des représentants de la société civile et des syndicats du groupe d'experts créé par le gouvernement fédéral afin de répondre à ces demandes.

impliquent des violations massives des droits humains, a-t-on le droit de rester silencieux? Pourquoi le Canada, à l'instar de l'Union européenne, n'appelle-t-il pas immédiatement le gouvernement du Chili à cesser les violences contre la population civile? La communauté chilienne du Québec et du Canada a pourtant multiplié les pétitions et les actions allant dans ce sens depuis octobre 2019, sans aucun résultat<sup>76</sup>.

## 6. Conclusion : les possibles et les incertitudes du moment constituant

Il reste à conclure en tournant les yeux vers l'avenir. Toutes les informations que les membres de la mission ont pu recueillir tendent à confirmer cette impression qui s'est peu à peu cristallisée dans leur esprit : celle de la systématité et de la massivité de visées répressives institutionnelles provenant en très grande partie (mais pas seulement) du corps des carabiniers, s'apparentant à celles d'une armée d'occupation tenant sous son joug un peuple sans défense, tout à la fois exaspéré et assoiffé de changement social. La crise de représentation politique qui, à l'instar de tant d'autres pays dans le monde, touche le Chili de plein fouet fait néanmoins qu'à l'heure où sont écrites ces lignes, il ne se dégage encore aucune alternative politique claire et oppositionnelle derrière laquelle pourrait s'engager avec force et décision la majorité de la population chilienne, de telle sorte que forces politiques et sociales oppositionnelles – passablement fragmentées et divisées – ne sont pas encore parvenues à se débarrasser de la méfiance qu'elles ont les unes envers les autres ainsi qu'à s'unir dans un même projet de sortie de crise.

Alors qu'une bonne partie des forces politiques progouvernementales appellent d'ores et déjà à voter «non» à une nouvelle constitution lors du plébiscite qui devait initialement avoir lieu le 26 avril 2020, certains représentants et représentantes d'organisations sociales ou de partis politiques rencontrés par notre mission restent partagés au sujet du plébiscite et des possibles qu'il représente. Les uns insistent sur les importantes et malheureuses concessions que les représentants politiques de l'opposition ont dû faire à ce propos, très loin des aspirations sociales et populaires qui se sont exprimées si clairement depuis le 18 octobre 2019. Les autres voient dans le plébiscite l'occasion – comme cela a été le cas en 1988 lors du processus de retour à la démocratie au Chili – de constituer une large majorité électorale autour d'un «oui»<sup>77</sup> à une nouvelle constitution, forçant ainsi la voie à des changements constitutionnels représentant, quoi qu'il en soit, des avancées non négligeables. C'est d'ailleurs autour de cette question que s'est déchiré le Frente Amplio, majoritairement favorable à l'accord du 15 novembre 2019.

De son côté, le gouvernement poursuit le cours qui, jusqu'à présent, lui a permis de se maintenir au pouvoir : celui de prétendre, d'un côté, à l'ouverture et au dialogue, tout en s'accrochant, de l'autre, sans concession aucune et avec répression en prime, à tout ce qui constitue le modèle néolibéral chilien (eau privatisée, maintien en gros du système d'administration des retraites du

---

<sup>76</sup> Voir, notamment : Presse-toi à gauche (2019). *Rassemblement de la communauté chilienne*, [En ligne] (23 octobre). [[pressegauche.org/Rassemblement-de-la-communaute-chilienne](http://pressegauche.org/Rassemblement-de-la-communaute-chilienne)].

<sup>77</sup> À l'époque, il s'était agi de réunir – et avec succès – une vaste majorité électorale autour d'un «non» au maintien de Pinochet à la tête de l'État chilien.

Chili [AFP], éducation et santé largement marchandisées et privatisées, inégalités croissantes, etc.)<sup>78</sup>.

En ce sens, les prochains mois seront décisifs, surtout si l'on garde à l'esprit les volontés répressives si manifestes du gouvernement Piñera et, en particulier, ses lois anti-manifestations profondément antidémocratiques, qui ont été adoptées en pleine crise en janvier 2020. D'un côté, parce que le mois de mars est celui du retour des étudiantes et étudiants en classe ainsi que de manifestations féministes qui ont été – à l'occasion du 8 mars – de grande envergure et a correspondu au redémarrage en force de la contestation sociale à travers tout le pays. De l'autre, parce que le mois d'octobre sera celui du plébiscite et de son moment constituant, et donc de la possibilité que puisse se mettre en place un processus de transformation constitutionnelle dont beaucoup rêvent, mais sans trop croire qu'il puisse ouvrir de nouveaux espaces aux formidables aspirations de justice sociale qui hantent le peuple chilien.

On comprendra dans ce contexte toute l'importance de maintenir notre solidarité! Après tout, si c'est au Chili qu'a été appliqué pour la première fois au monde en 1973 et de manière systématique le néolibéralisme, pourquoi ne pourrait-ce pas être dans ce pays – comme tant de slogans nous le rappellent – qu'on commence à le remettre en cause jusque dans ses fondements?

---

<sup>78</sup> Le «nouvel agenda social» présenté le 22 octobre 2019 par le gouvernement incluait, notamment, une augmentation des retraites publiques de base, une réforme du système de santé publique, une augmentation du salaire minimum mensuel, l'annulation des augmentations des tarifs de l'électricité, la création d'une nouvelle tranche d'imposition pour les salaires les plus élevés et une baisse des salaires des parlementaires et des hauts fonctionnaires. Bien que cela puisse, a priori, sembler important, il faut rappeler qu'outre le fait que le contenu et les modalités de ces mesures doivent encore être votés (risquant au passage d'être modifiés), elles apparaissent complètement décalées par rapport à la profondeur des inégalités et des besoins de la majorité de la population chilienne. Il en va de même des projets de réforme de la santé publique ou du système de retraites par capitalisation, qui ne remettent pas du tout en question le modèle économique néolibéral hérité de la dictature. En ce sens-là, le gouvernement canadien a une responsabilité particulière et ne peut se contenter d'être pratiquement la courroie de transmission du discours officiel du gouvernement chilien et de dire – comme il l'a fait le 3 février 2020 à travers les déclarations de la porte-parole au ministère des Affaires étrangères du Canada, Marianne Goodwin – que le gouvernement chilien prend «des mesures importantes pour répondre aux préoccupations de ses citoyens». Ouellette Vézina, Henri (2020). «Crise au Chili : Ottawa doit agir rapidement, tranche un collectif québécois», *Journal Métro*, [En ligne] (4 février). [\[journalmetro.com/actualites/national/2416953/crise-au-chili-ottawa-doit-agir-rapidement-tranche-un-collectif-quebecois/\]](http://journalmetro.com/actualites/national/2416953/crise-au-chili-ottawa-doit-agir-rapidement-tranche-un-collectif-quebecois/).

## 7. Nos recommandations

### A) Vis-à-vis des gouvernements du Québec et du Canada, de leurs différentes responsabilités politiques et compte tenu de la situation d'urgence vécue par le peuple chilien, nous recommandons :

- 1) Qu'en conformité avec les principes qui régissent la défense des droits humains et de l'État de droit au Canada et au Québec, les gouvernements du Canada et du Québec dénoncent publiquement les atteintes systématiques, généralisées et continues aux droits humains perpétrées au Chili sous le gouvernement du président Piñera, depuis le 18 octobre 2019;
- 2) Qu'au vu des rapports rendus publics par les cinq missions internationales qui ont visité le Chili ces derniers mois, les gouvernements du Canada et du Québec s'engagent à faire pression sur le gouvernement chilien pour qu'il mette en place rapidement leurs importantes recommandations, notamment celles appelant à une décriminalisation des manifestations ainsi qu'à une réforme en profondeur du corps des carabiniers;
- 3) Que le Canada et le Québec appuient le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme et la Commission interaméricaine des droits de l'homme dans leurs démarches auprès du gouvernement chilien pour que ce dernier respecte ses engagements internationaux et les dispositions des conventions internationales signées par le Chili (Voir Annexe 1), notamment la convention contre la torture, reconnue comme un crime contre l'humanité;
- 4) Qu'en sachant que le Canada abrite le siège social de nombreuses entreprises qui font des affaires au Chili (notamment plus de 40 entreprises minières pilotant 100 projets), le gouvernement du Canada rappelle à ces entreprises, à leurs filiales ou à leurs sous-traitants, leurs devoirs en matière de respect des droits humains (ainsi qu'en ce qui concerne l'utilisation souvent indiscriminée de l'eau ou de terres autochtones) et mette en place un ombudsman indépendant, ayant des pouvoirs d'enquête sur les violations de droits humains dont ont été ou seraient encore responsables certaines de ces entreprises transnationales et leurs sous-traitants. Et que le gouvernement du Québec fasse pression sur le gouvernement fédéral pour appuyer de telles mesures promises depuis de nombreuses années : celles d'un bureau de l'ombudsman indépendant ayant de véritables pouvoirs d'enquêtes avec tous les pouvoirs de contraintes nécessaires;
- 5) Que les gouvernements du Canada et du Québec soient très attentifs à la situation de violence politico-sexuelle vécue par les femmes et les filles ainsi que la communauté LGBTQ et qu'ils demandent au gouvernement du Chili de mettre en place des mesures pour assurer leur sécurité, leur droit à la manifestation et le respect intégral de tous leurs droits individuels et civils, ainsi que pour aider au soutien des victimes de violence sexuelle dans une perspective inclusive;

- 6) Que, dans le difficile contexte social et politique qu'est en train de connaître le peuple chilien, les gouvernements du Canada et du Québec s'engagent à favoriser les initiatives de solidarité de la société civile ainsi qu'à organiser des missions d'observation officielles lors du plébiscite reporté en octobre 2020 à cause de la crise de la COVID-19, qui viseraient à s'assurer qu'y sont offertes toutes les garanties démocratiques nécessaires pour les citoyennes et citoyens du Chili;
  - 7) Dans le contexte de violence d'État systématique, que nos gouvernements facilitent l'accueil des personnes réfugiées en provenance du Chili comme cela a été le cas par le passé, et ce, malgré la crise sanitaire actuelle.
- B) Vis-à-vis du gouvernement chilien, nous demandons que soient mises en œuvre les recommandations suivantes des organisations des droits humains au Chili, qui nous ont été transmises lors de notre séjour et que nous faisons nôtres, de même que certaines recommandations faites par les missions d'observations internationales et nationales qui nous ont précédés. En conséquence, nous recommandons :**
- 8) Que le Chili respecte les engagements auxquels il a souscrit dans le cadre des conventions internationales signées, notamment la convention contre la torture; que soient ratifiés toutes les conventions, tous les pactes, tous les protocoles et toutes les recommandations des divers instruments internationaux de protection des droits humains, culturels, sociaux, environnementaux et des normes fondamentales du travail indiqués en annexe;
  - 9) Qu'il soit mis fin à l'usage excessif de la force dans les arrestations, aux détentions arbitraires, aux violences et aux abus sexuels (mises à nu, accroupissements, attouchements, viols, etc.), aux détentions non enregistrées, aux passages à tabac des personnes détenues, majeures et mineures, dans les lieux publics, les fourgons et les postes de police;
  - 10) Que soit suspendue l'utilisation des armes à feu, des chevrotines (*perdigones*) et de tout autre type d'arme visant à produire des dommages directs sur les corps des personnes ciblées. Et que l'utilisation des gaz lacrymogènes soit effectuée selon les normes internationales (tir à angle raide et non à l'horizontale), tout comme interdite l'utilisation de produits chimiques toxiques dans les chars lanceurs d'eau des carabiniers;
  - 11) Que soit entreprise une véritable réforme du corps des carabiniers consistant à démocratiser sa structure, à encadrer ses fonctions, à réviser ses protocoles et mieux former son personnel, en ayant comme objectif premier qu'il puisse remplir ses obligations en matière de protection des droits humains. Et que, de manière générale, les politiques sécuritaires de l'État chilien soient définies en rapport avec les standards des droits humains en vigueur sur le plan international;

- 12) Que les journalistes, le personnel des droits humains d'organisations indépendantes, les médecins et les infirmiers et infirmières, les avocates et avocats et toute autre personne qui prête assistance aux manifestants et aux blessés jouissent d'une protection adéquate afin d'assurer l'exercice de leurs fonctions;
- 13) Que les droits fondamentaux et les droits civils soient garantis avec effectivité et sans exception, soit le droit à l'information, le droit d'association et le droit de manifestation;
- 14) Que soit garanti l'accès équitable à la justice (et offerte l'assistance juridique de manière effective et adéquate dès les premiers moments de la détention), et cela, de manière à prévenir l'impunité, mais aussi les cas de torture, de violence sexuelle et de mauvais traitements ainsi qu'à empêcher le recours abusif à la détention préventive pour de longues périodes aux seules fins de punition et d'intimidation et à éviter la neutralisation du recours de protection (*recurso de amparo*);
- 15) Que soit mis en place un organisme de suivi indépendant qui assume la responsabilité du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations des rapports des missions qui ont séjourné au Chili depuis le 18 octobre 2019;
- 16) Que soit mise en place une commission vérité, justice et réparation portant sur les exactions et les violations des droits depuis le 18 octobre 2019;
- 17) Que l'INDH puisse développer des protocoles ad hoc lui permettant de corroborer les informations des groupes de défense de droits humains de la société civile qui se sont formés pour faire face à la violence de la répression;
- 18) Que soient mis en place des programmes d'aide et de réparation aux victimes de violations des droits humains, en particulier pour les cas de tortures, de violences sexuelles et de dommages oculaires dont seraient responsables les agents de l'État;
- 19) Que soit renforcée l'indépendance des services médico-légaux et que puissent être dotés de plus de moyens l'INDH ainsi que la Protection de l'enfance;
- 20) Qu'il soit mis fin à l'usage abusif de la loi antiterroriste ou de la *Loi sur la sécurité intérieure de l'État*;
- 21) Que, dans le contexte de la pandémie, soient libérés tous les prisonniers et prisonnières politiques arrêtés depuis le 18 octobre 2019 et qu'ils soient, le cas échéant, mis en arrêt domiciliaire si des investigations devaient se poursuivre à leur propos, comme le demandent des organisations chiliennes des droits humains et Amnistie internationale.

**C) Finalement, en faisant écho aux revendications du peuple chilien, nous demandons :**

- 22) Que soit entrepris un dialogue social large, ouvert et inclusif sur des réformes de fond, sur le plan tant de la santé que de l'éducation, du logement, des systèmes de retraite, du droit du travail, des droits d'association et de syndicalisation, des droits autochtones

et des femmes, des migrants, de l'environnement et de l'eau, et cela, de manière à assurer les droits fondamentaux afin de réduire les inégalités sociales, dans une perspective globale d'égalité, de non-discrimination, et de justice sociale et écologique. Cela est d'autant plus urgent alors que la pandémie du coronavirus met encore davantage en évidence l'ampleur des inégalités sociales;

- 23) Que la société civile, les victimes et leurs familles occupent un rôle central dans la réponse de l'État aux tensions sociales, comme le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme l'a souligné le 12 mars 2020.

Bien que les préoccupations soient actuellement centrées sur les questions sanitaires, l'État chilien ne doit pas négliger et mettre de côté ses responsabilités face à la situation critique des droits humains au Chili, qui doivent nécessairement être abordés selon l'approche intégrale et holistique des droits.



## ANNEXE 1

### CONVENTIONS, PACTES ET PROTOCOLES RELATIFS AUX DROITS HUMAINS SIGNÉS ET OU RATIFIÉS PAR LE CHILI

- Convention no 87 de l'Organisation internationale du travail sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (ratifiée le 1<sup>er</sup> février 1999)
- Convention no 98 de l'Organisation internationale du travail sur le droit d'organisation et de négociation collective (ratifiée le 1<sup>er</sup> février 1999)
- Convention no 100 de l'Organisation internationale du travail sur l'égalité de rémunération (ratifiée le 20 septembre 1971)
- Convention no 103 de l'Organisation internationale du travail sur la protection de la maternité (ratifiée le 14 octobre 1994)
- Convention no 144 de l'Organisation internationale du travail sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail (ratifiée le 29 juillet 1992)
- Convention no 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux (ratifiée le 15 septembre 2008)
- Convention américaine relative aux droits de l'homme (ratifiée le 10 août 1990)
- Convention interaméricaine contre le racisme, la discrimination raciale et les formes connexes d'intolérance (signée le 22 octobre 2015)
- Convention interaméricaine pour la prévention et la répression de la torture (ratifiée le 15 septembre 1988)
- Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme (ratifiée le 24 octobre 1996)
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (ratifiée le 30 septembre 1988)
- Convention de Vienne sur le droit des traités (ratifiée le 9 avril 1981)
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (ratifiée le 20 octobre 1971)
- Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (ratifiée le 21 mars 2005)
- Convention relative aux droits de l'enfant (ratifiée le 13 août 1990)
- Convention relative aux droits des personnes handicapées (ratifiée le 29 juillet 2008)
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ratifié le 10 février 1972)
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (ratifié le 10 février 1972)

- Protocole additionnel à la convention américaine relative aux droits de l'homme traitant des droits économiques, sociaux et culturels (signé le 6 mai 2001)
- Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées (ratifié le 29 juillet 2008)
- Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ratifié le 27 mai 1992)

## ANNEXE 2

### ORGANISATIONS INTERVIEWÉES DURANT LA MISSION D'OBSERVATION

- Acción – Asociación chilena de ONG
- Agrupación por la defensa de los derechos Humanos – Calama
- Agrupación por la Memoria Histórica Providencia de Antofagasta
- Alto Comisionado de Naciones Unidas ONU – Chile
- Asamblea de estudiantes secundarios (ACES)
- Asociación de Abogadas Feministas de Chile – ABOFEM – Antofagasta y Calama
- Asociación de Abogadas Feministas de Chile – ABOFEM – Santiago
- Asociación Nacional de Empleados Fiscales – ANEF
- ATTAS-FRACTAL – Agrupación de trabajadores comunitarios, Antofagasta
- Casa Memoria José Domingo Cañas – Fundación 1367
- Central Única de Trabajadores (CUT)
- Centro de derechos humanos, Universidad de Chile
- Centro de derechos humanos, Universidad Diego Portales
- Clínica jurídica – Universidad de Chile
- Colectivo de Abogados y Abogadas de Antofagasta
- Colectivo feminista comunitario – Lo Hermida
- Colegio de Periodistas de Chile
- Colegio de Profesores de Chile
- Comisión Chilena de Derechos Humanos
- Comisión de Derechos Humanos – Senado de la República
- Comisión de Derechos Humanos de la Mesa Social de Valparaíso
- Comité de Derechos Humanos de la Coordinadora Feminista 8M
- Comité de emergencia y resguardo, Antofagasta
- Comité de emergencia y resguardo, Santiago
- Comité Socioambiental de la Coordinadora Feminista 8M
- Comunidad de Historia Mapuche
- Confederación Nacional de Trabajadores (CNT)

- Consejo de Pueblos Atacameños
- Consejo Metropolitano, Colegio de Periodistas de Chile
- Coordinadora 8 M, Valparaíso
- Coordinadora Feminista 8M
- Coordinadora nacional de estudiantes secundarios (CONES)
- Corporación de Promoción y Defensa de los Derechos del Pueblo (CODEPU)
- Corporación Feminista La Morada
- Defensoría de Derechos Humanos, Valparaíso
- Departamento Derechos Humanos, Colegio Médico
- Federación de estudiantes de la Universidad de Chile (FECH)
- Foro por el derecho a la Educación
- Instituto de la Comunicación e Imagen, Universidad de Chile
- Instituto Nacional de Derechos Humanos
- Londres 38 Espacio de memorias, ex-centro de represión y exterminio
- Microsesiones Negras
- Movimiento Acción Migrante – Colectividad peruana
- Movimiento de Acción Migrante – Santiago
- Movimiento por el Agua y los Territorios (MAT)
- Movimiento Salud en Resistencia
- Observatorio Ciudadano
- Observatorio de Derechos Humanos y Libertad de Expresión
- Observatorio de Derechos Humanos y Violencia Policial
- Observatorio Latinoamericano de Conflictos Ambientales (OLCA)
- Radio Villa Francia
- Red contra la represión a estudiantes
- Red de Derechos Humanos – Valparaíso
- Subsecretaría de Derechos Humanos – Ministerio de Justicia y Derechos Humanos

Aussi, la mission a interviewé des victimes de la répression, des proches des victimes, des parlementaires et le maire de la ville de Valparaíso.

## ANNEXE 3

### DOCUMENTS REMIS À LA MISSION QUÉBÉCOISE ET CANADIENNE PAR LES ORGANISATIONS INTERVIEWÉES

- ABOFEM (2020). *Presentación de la Asociación de abogadas feministas (ABOFEM) a Misión canadiense, 21 de enero 2020.*
- Agrupación de Familiares y Amigos de los Prisioneros Políticos «Guacoldas» (2020). *Carta a Baltasar Garzón.*
- Agrupación de Familiares y Amigos de los Prisioneros Políticos «Guacoldas» (2020). *Carta a observadores de derechos humanos canadienses.*
- Agrupación por la Memoria Histórica Providencia Antofagasta (2020). *Queja formal al INDH presentada a Osvaldo Aravena, encargado sociedad civil INDH, 7 de enero 2020.*
- Attas-Fractal y Mesa social por la vivienda y la sociedad justa (2020). *Situación de migrantes en Antofagasta (derechos, participación política y vivienda).*
- Autor no mencionado (2019). *Caso de nuestros familiares y amigos Bitácora caso Esteban, Gilberto y Rubén.*
- Avila, Magaly (2019). *Violación a los derechos humanos de estudiantes. Red contra la represión a estudiantes y Foro por el derecho a la educación pública.*
- Aylwin, José y Marimán, José (2017). *Procesos constituyente en Chile: Análisis crítico desde la perspectiva de los derechos humanos y de la plurinacionalidad.*
- Aylwin, José, Didier Marcel y Guerra Felipe (2019). *Plan de Acción Nacional de Derechos Humanos y Empresas : análisis crítico desde la sociedad civil.*
- Bravo Pérez, Isabella de las Mercedes (2019). *Acción de Protección 8980 – 2019 presentada a la Corte de Apelaciones de Antofagasta.*
- Carrasco Urqueta, Gabriela (2019). *Recurso de apelación 8013 y 8030 presentada en la Corte de Apelaciones de Antofagasta.*
- Casa Memoria José Domingo Cañas- Fundación 1367 (2018). *Informe de misión de observación. Marcha de estudiantes fecha: 19 de abril 2018.*
- Cátedra de Racismos y Migraciones Contemporáneas de la Vicerrectoría de Extensión y Comunicaciones de la Universidad de Chile - Movimiento Acción Migrante (CERD) (2019). *Racismos y migración contemporánea en Chile. Informe alternativo para el Comité para la Eliminación de la Discriminación Racial (CERD), 31 de octubre 2019.*
- Central Unitaria de Trabajadores (CUT) (2019). *Comentarios CUT visita comisión canadiense de observación y solidaridad con Chile sobre la situación de los derechos humanos.*

- Centro de Derechos Humanos UDP Facultad de Derecho (2019). *Informe anual sobre Derechos Humanos en Chile 2019*.
- Chile sustentable (2018). *Impactos de las Termoeléctricas a carbón en la salud de la población local. Programa Chile sustentable, Propuesta Ciudadana para el Cambio*.
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2019). *Declaración pública. Actividades realizadas por la Comisión chilena de derechos humanos, a partir del 18 de octubre 2019, fecha de inicio del estallido social. Chile despertó*.
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2019). *Solicitud de medidas cautelares a favor de defensores y defensoras de derechos humanos, voluntarios de la salud, periodistas, manifestantes y víctimas de la represión al movimiento social en Chile ante Paulo Abrão, Secretario ejecutivo de la Comisión Interamericana de Derechos Humanos*.
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2020). *Patrocinio y poder del imputado Luciano Andrés Bonasco Vicencio*.
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2020). *Acción constitucional de protección por el derecho a reunión y manifestación*.
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2020). *Denuncia criminal por delito de torturas, caso Andrés Manuel Pizarro Rodríguez*.
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2020). *Denuncia criminal por delito de mutilaciones, caso Edgardo Navarro Valdés*.
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2020). *Denuncia criminal por presunto delito de escuchas telefónicas ilegales, caso Esteban Silva Cuadra*.
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2020). *Denuncia criminal por delito de lesiones graves, caso María Isabel Orellana Bravo*.
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2020). *Denuncia criminal por delito de mutilaciones, caso Nicolás Romero Sepúlveda*.
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2020). *Querrela criminal por delito de tortura, caso Luis Jesús Ahumada Villegas*.
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2020). *Querrela criminal por delito de torturas, caso Alejandro Antonio Henríquez Antihual*.
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2020). *Querrela criminal por delito de mutilaciones, caso Carlos Alberto Puebla Morales*.
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2020). *Querrela criminal por delito de mutilaciones, caso Claudio Ismael Galleguillos Fuentes*.
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2020). *Querrela criminal por delito de mutilaciones, caso Christopher Andrés Rodrigo Mardones*.

- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2020). *Querrela criminal por delito de lesiones, caso Diego Alejandro Díaz Tejo.*
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2020). *Querrela criminal por delito de mutilaciones, caso Eliecer Alfonso Flores Cáceres.*
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2020). *Querrela criminal por delito de lesiones graves gravísimas, caso Fredy Prats Mandujano.*
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2020). *Querrela criminal por violencia innecesaria con resultado de lesiones graves, caso Gabriel Alexander Guerrero Ramírez.*
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2020). *Querrela criminal por delito de tortura, caso Ignacia Palma Erpel.*
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2020). *Querrela criminal por delito de tortura, caso Jonathan Barría Sánchez.*
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2020). *Querrela criminal por delito de mutilaciones, caso Marcos Cornelio Rodríguez González.*
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2020). *Querrela criminal por delito de homicidio frustrado, caso Mauricio Ernesto Jara Méndez.*
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2020). *Querrela criminal por delito de homicidio frustrado, caso Oscar Ignacio Pérez Cortés.*
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2020). *Querrela criminal por delito de mutilaciones, caso Sebastián Alejandro Scheihing Sepúlveda.*
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2020). *Recurso de amparo preventivo, caso Nicolás Orellana Aguila.*
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2020). *Recurso de protección, caso Marco Pacheco Almonacid, Fabián Lazo Flores, Loreto Nempo Tapia, Valeska Pilas Chamorro Medina y 70 otras personas que conforman la «Brigada Enfermeras».*
- Comisión Chilena de Derechos Humanos (2020). *Solicitud de pronunciamiento del Pleno de la Corte Suprema ante actuar irracional y fuera de todo protocolo por parte de Carabineros, que han reprimido la protesta social con una violencia inusitada.*
- Comisión de la Fundación 1367. Casa memoria José Domingo Cañas (2020). *Testimonio Rubén Rivas R., 2 de enero 2020.*
- Comisión de Observadores de DD.HH. Casa Memoria (2019). *Carta DEN LT N°9212019.*
- Comisión de Observadores de DD.HH. Casa Memoria (2019). *Solicitud de información estadística relativa al delito de tortura.*
- Comité de Emergencia y Resguardo (2019). *Ficha de víctima, Javiera Contreras, 22 de octubre 2019, Viña del Mar.*

- Comité de Emergencia y Resguardo (2019). *Ficha de víctima, Franco Alejandro Cortés Tabilo, 22 de octubre 2019, Viña del Mar.*
- Comité de Emergencia y Resguardo (2020). *Chile ¿Qué son los Comités de Emergencia y Resguardo?*
- Comité de Emergencia y Resguardo (2020). *Ficha Atención (ficha tipo de atención médica).*
- Comité de Emergencia y Resguardo (2020). *Informe Comisión de Auxilio. Comité de Emergencia y Resguardo de Antofagasta, 22 de enero de 2020.*
- Coordinadora Feminista 8M (2020). *Informe coordinadora feminista 8M.*
- Corporación de Promoción y Defensa de los Derechos del Pueblo (CODEPU) (2015). *Por los Derechos del Pueblo. Memoria 1980-1990.*
- Defensoría jurídica de la Universidad de Chile (2019). *Audiencia sobre la situación de los derechos humanos en el contexto de la protesta social en Chile– Audiencia 174 solicitada a Paulo Abrão, Secretario Ejecutivo, Comisión Interamericana de Derechos Humanos.*
- Defensoría jurídica de la Universidad de Chile (2019). *Informe ante la Comisión encargada de analizar la procedencia de la acusación constitucional en contra del Ex Ministro del Interior y Seguridad Pública Don Andrés Chadwick Piñera, a Diputado Jaime Bellolio Avaria, Presidente de la Comisión de Educación de la Cámara de Diputados.*
- Defensoría jurídica de la Universidad de Chile (2019). *Informe de la defensoría jurídica de la Universidad de Chile. Audiencia CIDH - Situación de derechos humanos en el contexto de la protesta social en Chile. Anexo N°3: Violencia político sexual y violencia contra mujeres y población LGBTQ+. Association d'abogadas feministas (ABOFEM).*
- Defensoría jurídica de la Universidad de Chile (2019). *Informe de la defensoría jurídica de la Universidad de Chile. Audiencia CIDH - Situación de derechos humanos en el contexto de la protesta social en Chile. Anexo N°1 : Denuncias presentadas con apremios más graves.*
- Defensoría jurídica de la Universidad de Chile (2019). *Informe de la defensoría jurídica de la Universidad de Chile. Audiencia CIDH - Situación de derechos humanos en el contexto de la protesta social en Chile. Anexo N°2 : Denunciantes estudiantes Universidad de Chile.*
- Defensoría jurídica de la Universidad de Chile (2019). *Informe de la defensoría jurídica de la Universidad de Chile. Audiencia CIDH - Situación de derechos humanos en el contexto de la protesta social en Chile. Anexo N°4 : Denuncias de tortura y garantías de no repetición.*
- Defensoría Jurídica de la Universidad de Chile (2019). *Reporte respecto al acceso a la información en comisarías.*
- Defensoría Jurídica de la Universidad de Chile (2019). *Reporte respecto a las dificultades enfrentadas en el ejercicio de la profesión jurídica en Chile en el contexto de las manifestaciones sociales, 19 de octubre al 22 de noviembre de 2019, presentado A Paulo Abrão, Organización de Estados Americanos. Comisión Interamericana de derechos humanos.*

- Defensoría Jurídica de la Universidad de Chile (2019). *Tabla (excel) de elaboración propia a partir de datos publicados por el Instituto Nacional de Derechos Humanos, 21 octubre al 3 de diciembre 2019.*
- Denuncias Abogados (2019). *Recurso de Protección 8030 – 2019.*
- Departamento de derechos humanos, Colegio Médico de Chile (2020). *Informe a la misión canadiense de observación y solidaridad con Chile, sobre la situación de los derechos humanos, 23 de enero, 2020.*
- Diario UChile (2020). *Informe revela numerosas vulneraciones a la libertad de expresión en el marco del estallido social, 22 de enero 2020.*
- Díaz Monterrey, Eduardo (abogado) (2019). *Recurso de protección 8030 – 2019, presentada en presentada en la Corte de Apelaciones de Antofagasta.*
- Directiva Agrupación por la Memoria Histórica Providencia Antofagasta (2020). *Carta/Queja formal al Sr. Osvaldo Aravena Encargado sociedad civil INDH Santiago.*
- Ecoceanos (2020). *Camila Zárate, vocera del Movimiento por el Agua y los Territorios : «La nueva Constitución debe garantizar el agua como derecho humano y de la Naturaleza», 22 de enero 2020.*
- Facultad de derecho. Universidad de Valparaíso (2020). *Situación de los DDHH en la región de Valparaíso (diaporama-ppt).*
- Familia Hernández Norambuena (2020). *Carta-solicitud familia Hernández Norambuena a Misión de Derechos Humanos, por el caso del preso político Mauricio Hernández Norambuena, 21 de enero de 2020.*
- Fiscalía - Ministerio público de Chile (2019). *Cifras de violencia institucional - 18 de octubre al 12 de noviembre de 2019.*
- Fiscalía - Ministerio público de Chile (2019). *Solicitud de Informe SIAU 10644 – Luciano García Echevoyen.*
- Foro por el derecho a la educación pública (2019). *Incluir y no segregar: el desafío principal del sistema de educación pública.*
- Foro por el derecho a la educación pública (2019). *Informe Luz de la situación de la educación en Chile al 2019.*
- Forum for the Right to Public Education (2019). *Report Luz of the Situation of Education in Chile to 2019.*
- Franulic Cetinic, Dinko Antonio (Ministro), Urbina Perán, Myriam del Carmen (Ministro), Orellana Torres, Fernando Andrés (abogado) (2019). *Recurso de apelación Sentencia Protección 8013 y 8030.*

- Fundación Datos Protegidos y Observatorio del Derecho a la Comunicación (2019). *Libertad de expresión en el contexto de las protestas y movilizaciones sociales en Chile desde el 18 de octubre al 22 de noviembre de 2019. Resumen ejecutivo.*
- Hospital Regional de Antofagasta (2019). *Epicrisis de Rodrigo Alejandro Carmona Manríquez, trauma ocular, laceración cojuntival y herida palpebral.*
- Instituto Nacional de Derechos Humanos (2019). *Reporte de Estadísticas – Gráficos. Vulneraciones constatadas por funcionarios INDH en manifestaciones, centros de salud y comisarías, a partir de 17 de octubre de 2019.*
- Instituto Nacional de Derechos Humanos (INDH) (2019). *Consolidado detalles de acciones judiciales.*
- Instituto Nacional de Derechos Humanos (INDH) (2019). *Querrela criminal por delito de vejaciones injustas.*
- Instituto Nacional de Derechos Humanos (INDH) (2018). Informe Anual 2018: Situación de los Derechos Humanos en Chile.
- Juzgado de Garantía de Antofagasta. (2019). *Informe querrela - CAUSA RUC 2010002667-9.*
- Movimiento Acción Migrante (2020). *Situación de las personas migrantes antes, durante y después del estado de emergencia en Chile, octubre – diciembre 2019.*
- Movimiento por el Agua y los Territorios /Centro Ecoceanos (2020). *La nueva Constitución debe garantizar el agua como derecho humano y de la Naturaleza.*
- Muena Cortés, Sebastián (2019). *Denuncia de Sebastián Muena Cortés por bombas lagrimógenas lanzadas en edificio de calle Carabineros de Chile, 21 de noviembre 2019.*
- Muñoz Galaz, Carmen Ximena (2019). *Testimonio represión policial Liceo 1.*
- Observadores de derechos humanos. Comisión de la Fundación 1367. Casa memoria José Domingo Cañas (2019). *Misión del día 8 de noviembre 2019, Lugar de los hechos: Av. Libertador Bernardo O’Higgins con calle Dr. R. Corvalán, comuna de Santiago.*
- Observadores de derechos humanos. Comisión de la Fundación 1367. Casa memoria José Domingo Cañas (2019). *Misión del día 12 de noviembre 2019, Sector «Plaza de la Dignidad», Santiago. Observadores Luciano García, Marta Cisterna.*
- Observadores de derechos humanos. Comisión de la Fundación 1367. Casa memoria José Domingo Cañas (2019). *Misión del día 12 de noviembre 2019, Sector «Plaza de la Dignidad», Santiago. Observadores Tatiana Doddis, Pablo Castex.*
- Observadores de derechos humanos. Comisión de la Fundación 1367. Casa memoria José Domingo Cañas (2019). *Misión del día 15 de noviembre 2019, Sector «Plaza de la Dignidad», Santiago. Observadores Luciano García, Pablo Castex.*

- Observadores de derechos humanos. Comisión de la Fundación 1367. Casa memoria José Domingo Cañas (2019). *Acuse de recepción de denuncia de rescatistas por agresión de carabineros.*
- Observadores de derechos humanos. Comisión de la Fundación 1367. Casa memoria José Domingo Cañas (2019). *Denuncia ante INDH de agresiones a Luciano Bruno Federico García Echegoyen, Marta Eliana Cisterna Flores, y Matías Antonio Maldonado Riveros ocurridas el 26 de noviembre 2019.*
- Observadores de derechos humanos. Comisión de la Fundación 1367. Casa memoria José Domingo Cañas (2019). *Observadores de DD-HH. Misión del día 18 de noviembre 2019. Sector «Plaza de la Dignidad», Santiago. Observadora Marta Cisterna.*
- Observadores de derechos humanos. Comisión de la Fundación 1367. Casa memoria José Domingo Cañas (2019). *Misión del 3 de noviembre 2019. Lugar: Alameda / Plaza Dignidad / Vicuña Mackenna / R. Corvalán. Observadores: Luciano García, Marta Cisterna, Alejandro Osorio.*
- Observadores de derechos humanos. Comisión de la Fundación 1367. Casa memoria José Domingo Cañas (2019). *Observación del 5 de noviembre de 2019, Liceo 7 de Santiago.*
- Observadores de derechos humanos. Comisión de la Fundación 1367. Casa memoria José Domingo Cañas (2019). *Observación del 4 de noviembre de 2019. Sector Alameda con Lastarria.*
- Observadores de derechos humanos. Comisión de la Fundación 1367. Casa memoria José Domingo Cañas (2019). *Observación del 4 de noviembre de 2019. Manifestaciones centro de Santiago.*
- Observadores de derechos humanos. Comisión de la Fundación 1367. Casa memoria José Domingo Cañas (2019). *Observación del 21 de noviembre 2019. Sector Parque Forestal. Observadores: Tatiana Doddis, Pablo Castex.*
- Observadores de derechos humanos. Comisión de la Fundación 1367. Casa memoria José Domingo Cañas (2019). *Observación del 18 de noviembre de 2019. Sector Alameda y Arturo Pratt. Observadoras: Tatiana Doddis, Marta Cisterna.*
- Observadores de derechos humanos. Comisión de la Fundación 1367. Casa memoria José Domingo Cañas (2019). *Observación del 29 de noviembre 2019. Sector «Plaza Dignidad». Observadores: Tatiana Doddis, Pablo Castex.*
- Observadores de derechos humanos. Comisión de la Fundación 1367. Casa memoria José Domingo Cañas (2019). *Observación del 3 de diciembre 2019. Sector «Plaza Dignidad». Observadores: Tatiana Doddis, Pablo Castex.*
- Observadores de derechos humanos. Comisión de la Fundación 1367. Casa memoria José Domingo Cañas (2019). *Misión de observación del 3 de diciembre 2019. Sector «Plaza Dignidad» y V. Mackenna. Observadores: Alejandro Osorio y Marta Cisterna.*

- Observadores de derechos humanos. Comisión de la Fundación 1367. Casa memoria José Domingo Cañas (2019). *Observación del 5 de diciembre de 2019. Sector «Plaza Dignidad», Bueras y Merced. Observadores: Alejandro Osorio, Marta Cisterna, Luciano García.*
- Observadores de derechos humanos. Comisión de la Fundación 1367. Casa memoria José Domingo Cañas (2019). *Observación del 29 de noviembre de 2019. Sector «Plaza Dignidad», Bueras. Observadores: Alejandro Osorio, Marta Cisterna, Luciano García.*
- Observadores de derechos humanos. Comisión de la Fundación 1367. Casa memoria José Domingo Cañas (2019). *Observación del 22 de noviembre de 2019. Sector «Plaza Dignidad», Bueras. Observadores: Marta Cisterna, Alejandro Osorio.*
- Observadores de derechos humanos. Comisión de la Fundación 1367. Casa memoria José Domingo Cañas (2019). *Observación del 4 de noviembre de 2019. Vídeo FF.EE. Uso indiscriminado de gas y agua.*
- Observadores de derechos humanos. Comisión de la Fundación 1367. Casa memoria José Domingo Cañas (2019). *Observación del 4 de noviembre de 2019. Vídeo 5 Patente vehículo.*
- Observatorio Ciudadano (2016). *Proyectos mineros canadienses en el territorio de la Comunidad Agrícola de los Diaguitas Huasco Altinos en Chile. Evaluación de impacto en Derechos Humanos.*
- Observatorio de Derecho a la Comunicación (2019-2020). *Libertad de expresión en el contexto de las protestas y movilizaciones sociales en Chile durante el estallido social.*
- Observatorio de Justicia Transicional (2019). *Memory in Times of Cholera: Truth, Justice, Reparations and Guarantees of Non-Repetition for the Crimes of the Chilean Dictatorship.*
- Observatorio del Derecho a la Comunicación (2019). *Ataques, amenazas e intimidaciones a periodistas, comunicadores y medios de comunicación.*
- Observatorio latino americano de conflictos ambientales (OLCA) (2020). *Derechos humanos, extractivismo canadiense y agua. Informe entregado a la Misión Canadiense de Observación y Solidaridad con Chile sobre la Situación de los Derechos Humanos en el Contexto de Transición Sociopolítica.*
- Olguín Yáñez, Matías (2019). *Denuncia de Matías Olguín por impacto con proyectil en la cabeza en calle Alameda, Santiago el 28 de octubre de 2019.*
- Recurso de protección (2019). *Recurso de protección 8013 - 2019, caso Claudio José Muñoz Ahumada, presentada en la Corte de Apelaciones de Antofagasta.*
- Red contra la represión a estudiantes (2019). *Carta del 5 de julio de 2019 a Paulo Abrão, secretario ejecutivo de la Comisión Interamericana de Derechos Humanos.*
- Red contra la represión a estudiantes (2019). *Carta del 23 de agosto de 2019 a Paolo Mefalopulos, representante de UNICEF en Chile.*
- Red Regional “Patagonia sin + mineras” (2018). *¿Minería en Aysén? Amenaza a la vida, al agua y al desarrollo sustentable.*

- Rivas Rivas, Rubén (2020). *Entrevista a Rubén Rivas Rivas 3 de enero 2020*.
- Salinas Zapatta, Andrés (2019). *Testimonio de Andrés Salinas Zapatta, rescatista, del 14 de noviembre de 2019 por agresión por proyectiles de la policía el 12 de noviembre de 2019 (incluye 12 fotos)*.
- Santa Cruz, Yanny (2019). *Denuncia de Yanny Santa Cruz sobre el caso de Gustavo A. Gatica V. víctima de proyectiles en los ojos en esquina de calles Vicuña Mackenna con Alameda*.
- Schönsteiner, Judith (2020). *Violaciones estructurales de derechos humanos, proceso constituyente y protesta social en Chile. Centro de Derechos Humanos, Universidad Diego Portales (diaporama, ppt)*.
- Silva González, Marco (2019). *Denuncia de Marco Silva G. fotógrafo herido al cuello por perdigones en la calle Ramón Corvalán Melgarejo con Alameda, el 18 de noviembre 2019 (incluye vídeo y 5 fotos)*.
- Spencer Vargas, Esteban (2019). *Informe sobre Ley Aula Democrática y Convivencia Segura. Corporación 4 de agosto*.
- Unidad de Trauma Ocular (2019). *Informe trauma ocular. Resultados preliminares obtenidos de la Unidad de Trauma Ocular, 19 de octubre al 8 de noviembre de 2019*.
- Valparaíso Mesa Social (2020). *Justicia para Matías Orellana (vídeo)*.
- Valparaiso Mesa Social (2020). *No a la impunidad (vídeo)*.
- Valparaiso Mesa Social (2020). *Por un verano sin Piñera (vídeo)*.
- Valparaíso Mesa Social (2020). *Violación derechos humanos (vídeo)*.
- Villegas Díaz, Myrna, Contesse Singh, Javier (2019). *Informe para comisión encargada de analizar procedencia de la acusación constitucional en contra de S.E. el presidente de la República, don Sebastián Piñera Echeñique*.
- Werth Wainer, Francisca (2019). *Carta a Luciano García Echegoyen DEN/LT N°921/2019, 2 de diciembre 2019. Fiscalía - Ministerio público de Chile*.
- Werth Wainer, Francisca (2019). *Carta a Luciano García Echegoyen DEN/LT N°942/2019, 17 de diciembre 2019. Fiscalía - Ministerio público de Chile*.
- Yáñez, Nancy (2020). *Informe de la Defensoría jurídica de la Universidad de Chile / diaporama (ppt)*.

•

## ANNEXE 4

### COUVERTURE MÉDIATIQUE DE LA MISSION

#### Articles et entrevues

- *The World News* (USA) 22/01/2020. « Misión Canadiense de Observación de Derechos Humanos inició visita a Chile » : [theworldnews.net/cl-news/mision-canadiense-de-observacion-de-derechos-humanos-inicio-visita-a-chile](http://theworldnews.net/cl-news/mision-canadiense-de-observacion-de-derechos-humanos-inicio-visita-a-chile)
- *El Ciudadano* (Chili), 22/01/2020. « Misión Canadiense de Observación de Derechos Humanos inició visita a Chile » : [elciudadano.com/chile/mision-canadiense-de-observacion-de-derechos-humanos-inicio-visita-a-chile/01/22/](http://elciudadano.com/chile/mision-canadiense-de-observacion-de-derechos-humanos-inicio-visita-a-chile/01/22/)
- *Le Soleil* (Québec) 24/01/2020. « Violation des droits humains au Chili : Sol Zanetti dénonce le ‘silence complice’ du Canada » : [lesoleil.com/actualite/politique/violation-des-droits-humains-au-chili-sol-zanetti-denonce-le-silence-complice-du-canada-3cd29ec912bc030db77408cd5696081d](http://lesoleil.com/actualite/politique/violation-des-droits-humains-au-chili-sol-zanetti-denonce-le-silence-complice-du-canada-3cd29ec912bc030db77408cd5696081d)
- *Radio Uchile*, 25/01/2020. « Misión Canadiense de DD.HH. tras visita a Chile : ‘Ninguna recomendación de la ONU ha sido cumplida’ » : <https://radio.uchile.cl/2020/01/25/mision-canadiense-de-dd-hh-tras-visita-a-chile-ninguna-recomendacion-de-la-onu-ha-sido-cumplida/>
- *Kaos en la Red* (Chili), 25/01/2020. « Chile. Misión Canadiense de DD.HH. tras visita al país: ‘Ninguna recomendación de la ONU ha sido cumplida’ » : [kaosenlared.net/chile-mision-canadiense-de-dd-hh-tras-visita-al-pais-ninguna-recomendacion-de-la-onu-ha-sido-cumplida/](http://kaosenlared.net/chile-mision-canadiense-de-dd-hh-tras-visita-al-pais-ninguna-recomendacion-de-la-onu-ha-sido-cumplida/)
- *Chile Okulto*, 25/01/2020. « El gobierno de Chile sigue mintiendo : Misión Canadiense de DD.HH. tras visita a Chile: ‘Ninguna recomendación de la ONU ha sido cumplida’ » : <https://chileokulto.com/el-gobierno-de-chile-sigue-mintiendo-mision-canadiense-de-dd-hh-tras-visita-a-chile-ninguna-recomendacion-de-la-onu-ha-sido-cumplida/>
- *Edición Cero* (Chili), 25/01/2020. « Misión Canadiense de DD.HH. tras visita a Chile: ‘Ninguna recomendación de la ONU ha sido cumplida’ » : [edicioncero.cl/2020/01/mision-canadiense-de-dd-hh-tras-visita-a-chile-ninguna-recomendacion-de-la-onu-ha-sido-cumplida/](http://edicioncero.cl/2020/01/mision-canadiense-de-dd-hh-tras-visita-a-chile-ninguna-recomendacion-de-la-onu-ha-sido-cumplida/)
- *The Clinic* (Chili), 26/01/2020. « ‘Ninguna recomendación de la ONU ha sido cumplida’: Lapidario balance de la Misión Canadiense de DD.HH. de su visita a Chile » : [theclinic.cl/2020/01/26/ninguna-recomendacion-de-la-onu-ha-sido-cumplida-lapidario-balance-de-la-mision-canadiense-de-dd-hh-de-su-visita-a-chile/](http://theclinic.cl/2020/01/26/ninguna-recomendacion-de-la-onu-ha-sido-cumplida-lapidario-balance-de-la-mision-canadiense-de-dd-hh-de-su-visita-a-chile/)
- *El Desconcierto* (Chili), 26/01/2020. « ‘Ninguna recomendación de la ONU ha sido cumplida’ : Misión Canadiense de DD.HH. en Chile adelanta su lapidario informe » : [eldesconcierto.cl/2020/01/26/ninguna-recomendacion-de-la-onu-ha-sido-cumplida-mision-canadiense-de-dd-hh-en-chile-adelanta-su-lapidario-informe/](http://eldesconcierto.cl/2020/01/26/ninguna-recomendacion-de-la-onu-ha-sido-cumplida-mision-canadiense-de-dd-hh-en-chile-adelanta-su-lapidario-informe/)

- *El Ciudadano* (Chili), 26/01/2020. « Misión Canadiense de Derechos Humanos denuncia: Gobierno no ha cumplido ninguna recomendación de la ONU » : [elciudadano.com/chile/mision-canadiense-de-derechos-humanos-denuncia-gobierno-no-ha-cumplido-ninguna-recomendacion-de-la-onu/01/26/](http://elciudadano.com/chile/mision-canadiense-de-derechos-humanos-denuncia-gobierno-no-ha-cumplido-ninguna-recomendacion-de-la-onu/01/26/)
- *El Desconcierto* (Chili), 27/01/2020. « Misión canadiense sobre violaciones a DD.HH.: ‘Continúa la intimidación de la población y criminalización de la protesta social’ » : [eldesconcierto.cl/2020/01/27/resultados-preliminares-de-mision-canadiense-sobre-violaciones-a-dd-hh-continua-la-intimidacion-de-la-poblacion-y-criminalizacion-de-la-protesta-social/](http://eldesconcierto.cl/2020/01/27/resultados-preliminares-de-mision-canadiense-sobre-violaciones-a-dd-hh-continua-la-intimidacion-de-la-poblacion-y-criminalizacion-de-la-protesta-social/)
- *El Mostrador* (Chili), 27/01/2020. « El duro preinforme de misión canadiense de DDHH: ‘¿Qué más necesita el Gobierno de Piñera para implementar las recomendaciones de los organismos internacionales?’ » : [m.elmostrador.cl/noticias/pais/2020/01/27/el-duro-preinforme-de-mision-canadiense-de-ddhh-que-mas-necesita-el-gobierno-de-pinera-para-implementar-las-recomendaciones-de-los-organismos-internacionales/](http://m.elmostrador.cl/noticias/pais/2020/01/27/el-duro-preinforme-de-mision-canadiense-de-ddhh-que-mas-necesita-el-gobierno-de-pinera-para-implementar-las-recomendaciones-de-los-organismos-internacionales/)
- *Radio JGM* (Chili), 27/01/2020. « Misión canadiense de observación de DDHH señala que en Chile la represión es sistemática y masiva » : [radiojgm.uchile.cl/mision-canadiense-ddhh-represion-sistemica/](http://radiojgm.uchile.cl/mision-canadiense-ddhh-represion-sistemica/)
- *La Tercera* (Chili), 27/01/2020. « Misión canadiense dice que violaciones a derechos humanos ‘continúan’ y advierte de ‘represión sistemática y masiva’ » : [latercera.com/nacional/noticia/mision-canadiense-dice-violaciones-derechos-humanos-continuan-advierte-represion-sistemica-masiva/989251/](http://latercera.com/nacional/noticia/mision-canadiense-dice-violaciones-derechos-humanos-continuan-advierte-represion-sistemica-masiva/989251/)
- *La Razón* (Chili), 27/01/2020. « Resultados preliminares de la misión canadiense de observación sobre violaciones a los derechos humanos »
- *Radio Uchile*, 27/01/2020. « Comunidad internacional lucha contra la impunidad en violaciones a DD.HH. sin respuesta del Gobierno » : [radio.uchile.cl/2020/01/27/comunidad-internacional-lucha-contra-la-impunidad-en-violaciones-a-dd-hh-sin-respuesta-del-gobierno/](http://radio.uchile.cl/2020/01/27/comunidad-internacional-lucha-contra-la-impunidad-en-violaciones-a-dd-hh-sin-respuesta-del-gobierno/)
- *Radio Paulina* (Chili), 28/01/2020. « Informe preliminar de observadores canadienses de DDHH : ‘Hay represión sistemática y masiva en Chile’ » : [radiopaulina.cl/2020/01/28/informe-preliminar-de-observadores-canadienses-de-ddhh-hay-represion-sistemica-y-masiva-en-chile/](http://radiopaulina.cl/2020/01/28/informe-preliminar-de-observadores-canadienses-de-ddhh-hay-represion-sistemica-y-masiva-en-chile/)
- *Diario La Quinta de Valparaíso* (Chili), 28/01/2020. « Como ‘sistemática y masiva’ calificaron observadores canadienses la violación de DDHH en Chile desde el #180º » : [diariolaquinta.cl/2020/01/28/como-sistemica-y-masiva-calificaron-observadores-canadienses-la-violacion-de-ddhh-en-chile-desde-el-180/?fbclid=IwAR092Nt-SJUoZrj5SQOAIMSWcj9J-C9SohXMP5toCBQAjz5B0xCCzB7CrY](http://diariolaquinta.cl/2020/01/28/como-sistemica-y-masiva-calificaron-observadores-canadienses-la-violacion-de-ddhh-en-chile-desde-el-180/?fbclid=IwAR092Nt-SJUoZrj5SQOAIMSWcj9J-C9SohXMP5toCBQAjz5B0xCCzB7CrY)
- *ADN Hoy* (Chili), 28/01/2020 : [envivo.adnradio.cl/audio/adn\\_adnhoy\\_20200128\\_080000\\_090000/](http://envivo.adnradio.cl/audio/adn_adnhoy_20200128_080000_090000/)

- *Crónica Digital* (Chili), 28/01/2020. « El Informe de la Misión Canadiense de Observación sobre derechos humanos » : [cronicadigital.cl/2020/01/28/el-informe-de-la-mision-canadiense-de-observacion-sobre-derechos-humanos/](http://cronicadigital.cl/2020/01/28/el-informe-de-la-mision-canadiense-de-observacion-sobre-derechos-humanos/)
- *Cambio 21* (Chili), 28/01/2020. « Duro informe de misión canadiense que está en Chile analizando violaciones a derechos humanos: Aseguran que “continúan” y advierten ‘represión sistemática y masiva’ » : [cambio21.cl/pais/duro-informe-de-misin-canadiense-que-est-en-chile-analizando-violaciones-a-derechos-humanos-aseguran-que-continan-y-advierten-represin-sistemica-y-masiva-5e3024a2cd49b05bee1306b3](http://cambio21.cl/pais/duro-informe-de-mision-canadiense-que-est-en-chile-analizando-violaciones-a-derechos-humanos-aseguran-que-continan-y-advierten-represin-sistemica-y-masiva-5e3024a2cd49b05bee1306b3)
- *MSN noticias*, 28/01/2020. « Misión canadiense por Carabineros y violaciones a DDHH en Chile: ‘Alguien aquí está dando órdenes’ » : [msn.com/es-cl/news/other/misi-c3-b3n-canadiense-por-carabineros-y-violaciones-a-ddhh-en-chile-alguien-aqu-c3-ad-est-c3-a1-dando-c3-b3rdenes/ar-BBZpk8L](http://msn.com/es-cl/news/other/misi-c3-b3n-canadiense-por-carabineros-y-violaciones-a-ddhh-en-chile-alguien-aqu-c3-ad-est-c3-a1-dando-c3-b3rdenes/ar-BBZpk8L)
- *CNN Chile*, 28/01/2020. « Informe preliminar de Misión Canadiense de Observación de DD.HH: Hay ‘represión sistemática y masiva’ en Chile » : [cnnchile.com/pais/informe-mision-canadiense-derechos-humanos-estallido-social\\_20200128/](http://cnnchile.com/pais/informe-mision-canadiense-derechos-humanos-estallido-social_20200128/)
- *Iberoamérica Central de Noticias - ICN*, 28/01/2020. « Lapidario informe de misión canadiense sobre violaciones a DD.HH en Chile: ‘se trata de una represión sistemática y masiva’ » : [icndiario.com/2020/01/lapidario-informe-de-mision-canadiense-sobre-violaciones-a-dd-hh-en-chile-se-trata-de-una-represion-sistemica-y-masiva/](http://icndiario.com/2020/01/lapidario-informe-de-mision-canadiense-sobre-violaciones-a-dd-hh-en-chile-se-trata-de-una-represion-sistemica-y-masiva/)
- *Le Monde diplomatique* (édition chilienne), 29/01/2020. « Resultados preliminares de la Misión canadiense de observación sobre violaciones a derechos humanos en Chile » : [lemondediplomatique.cl/resultados-preliminares-de-la-mision-canadiense-de-observacion-sobre.html](http://lemondediplomatique.cl/resultados-preliminares-de-la-mision-canadiense-de-observacion-sobre.html)
- *CBC Radio One* (Montréal), 03/02/2020. « Montreal human rights researcher comes back from Chile » (entrevue radio) : [cbc.ca/listen/live-radio/1-383-lets-go/clip/15758898-montreal-human-rights-researcher-comes-back-from-chile](http://cbc.ca/listen/live-radio/1-383-lets-go/clip/15758898-montreal-human-rights-researcher-comes-back-from-chile)
- *Radio-Canada Ottawa/Gatineau*, 04/02/2020. « La situation des droits humains au Chili » (entrevue radio) : [ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/Les-matins-d-ici/episodes/454158/rattrapage-du-mardi-4-fevrier-2020/23](http://ici.radio-canada.ca/premiere/emissions/Les-matins-d-ici/episodes/454158/rattrapage-du-mardi-4-fevrier-2020/23)
- *Presse-toi à gauche* (Québec), 04/02/2020. « Résultats préliminaires de la mission québécoise d’observations des violations aux droits humain au Chili » : [pressegauche.org/RESULTATS-PRELIMINAIRES-DE-LA-MISSION-QUEBECOISE-D-OBSERVATION-DES-VIOLATIONS](http://pressegauche.org/RESULTATS-PRELIMINAIRES-DE-LA-MISSION-QUEBECOISE-D-OBSERVATION-DES-VIOLATIONS)
- *Radio-Canada International*, 14/02/2020, « Canadá en las Américas Café del 14, 15 y 16 de febrero 2020 » (entrevue télévisuelle) : [rcinet.ca/es/2020/02/14/canada-en-las-americas-cafe-del-14-15-y-16-de-febrero-2020/](http://rcinet.ca/es/2020/02/14/canada-en-las-americas-cafe-del-14-15-y-16-de-febrero-2020/)
- *Radio-Canada International*, 14/04/2020. « El virus de la injusticia en Chile : absuelven a criminales de lesa humanidad » : [rcinet.ca/es/2020/04/14/el-virus-de-la-injusticia-en-chile-absuelven-a-criminales-de-lesa-humanidad/](http://rcinet.ca/es/2020/04/14/el-virus-de-la-injusticia-en-chile-absuelven-a-criminales-de-lesa-humanidad/)

- *Journal Métro* (Québec), 03/02/2020. « Crise au Chili : Ottawa doit agir rapidement, tranche un collectif québécois » : [journalmetro.com/actualites/national/2416953/crise-au-chili-ottawa-doit-agir-rapidement-tranche-un-collectif-quebecois/](http://journalmetro.com/actualites/national/2416953/crise-au-chili-ottawa-doit-agir-rapidement-tranche-un-collectif-quebecois/)
- *Le Devoir* (Québec), 03/02/2020. « L'onde de choc de la répression au Chili » : [ledevoir.com/opinion/idees/572102/amerique-du-sud-l-onde-de-choc-de-la-repression-au-chili](http://ledevoir.com/opinion/idees/572102/amerique-du-sud-l-onde-de-choc-de-la-repression-au-chili)
- *Le Soleil* (Québec), 04/03/2020. « Le peuple du Chili a besoin de notre soutien » : [lesoleil.com/opinions/le-peuple-du-chili-a-besoin-de-notre-soutien-452a55dc345d3b8ff3da7c06a2004a36](http://lesoleil.com/opinions/le-peuple-du-chili-a-besoin-de-notre-soutien-452a55dc345d3b8ff3da7c06a2004a36)
- *Presse-toi à gauche!* (Québec), 03/03/2020. « Le peuple du Chili a besoin de notre soutien... » : [pressegauche.org/Le-peuple-du-Chili-a-besoin-de-notre-soutien](http://pressegauche.org/Le-peuple-du-Chili-a-besoin-de-notre-soutien)
- *Le Devoir*, 06/03/2020, « Le peuple du Chili a besoin de notre soutien » : <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/574350/le-peuple-du-chili-a-besoin-de-notre-soutien>
- *La Conversation (Canada)*, 08/03/2020. « Les femmes au cœur du soulèvement populaire chilien » : [theconversation.com/les-femmes-au-coeur-du-soulevement-populaire-chilien-132829](http://theconversation.com/les-femmes-au-coeur-du-soulevement-populaire-chilien-132829)
- *Actualités UQAM* (Québec), 11/02/2020. « Documenter la répression. Trois Uqamiens ont participé à une mission d'observation des violations des droits humains au Chili » : [actualites.uqam.ca/2020/documenter-repression-chili](http://actualites.uqam.ca/2020/documenter-repression-chili)
- Comité école et société, Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ), 11/03/2020. « Chronique 87 - Crise généralisée au Chili » : [fneeq.qc.ca/fr/publications/chronique-87-crise-generalisee-au-chili/](http://fneeq.qc.ca/fr/publications/chronique-87-crise-generalisee-au-chili/)
- *Redaction Politics* (Royaume-Uni), 15/02/2020. « Exclusive : Why Chile could soon return to the 'Allende' days of socialism » (entrevue et podcast radio) : [redactionpolitics.com/2020/02/15/chile-pinochet-allende-protests-pinera-bachelet/](http://redactionpolitics.com/2020/02/15/chile-pinochet-allende-protests-pinera-bachelet/)

#### Publications dans les portails d'organisations citoyennes chiliennes :

- *CODEPU*, 16/01/2020. « Llegó misión canadiense de observación para reunir antecedentes sobre violaciones a derechos humanos » : [codepu.cl/llega-a-chile-mision-canadiense/](http://codepu.cl/llega-a-chile-mision-canadiense/)
- *Observatorio Ciudadano*, 27/01/2020. « Resultados preliminares de la misión canadiense de observación sobre violaciones a derechos humanos en Chile » : [observatorio.cl/resultados-preliminares-de-la-mision-canadiense-de-observacion-sobre-violaciones-a-derechos-humanos-en-chile/](http://observatorio.cl/resultados-preliminares-de-la-mision-canadiense-de-observacion-sobre-violaciones-a-derechos-humanos-en-chile/)
- *Tecito Canada and the hispanic world*, 27/01/2020. « Duro preinforme de misión canadiense de DDHH » : [tecito.com/duro-preinforme-de-mision-canadiense-de-ddhh/](http://tecito.com/duro-preinforme-de-mision-canadiense-de-ddhh/)
- *Observatorio Latinoamericano de Conflictos Ambientales (OLCA)*, 27/01/2020. « Resultados preliminares de la Misión Canadiense de Observación sobre Violaciones a Derechos Humanos en Chile » : [olca.cl/articulo/nota.php?id=107703](http://olca.cl/articulo/nota.php?id=107703)

- *Londres 38*, 27/01/2020. « Delegation canadienne emite lapidario informe preliminar sobre violaciones a los derechos humanos en Chile » : [londres38.cl/1937/w3-article-104503.html](http://londres38.cl/1937/w3-article-104503.html).
- *Observatorio Latinoamericano de Conflictos Ambientales (OLCA)*, 28/01/2020. « Nuevo informe demuestra relación entre intereses económicos canadienses y silencio de gobierno de Canadá frente a vulneraciones de Derechos Humanos » : [olca.cl/articulo/nota.php?id=107704](http://olca.cl/articulo/nota.php?id=107704)
- *Colegio de Periodistas*, 29/01/2020. « Misión canadiense de DDHH constata agresiones a comunicadores tras testimonio del Colegio de Periodistas » : [colegiodeperiodistas.cl/2020/01/mision-canadiense-de-ddhh-constata.html](http://colegiodeperiodistas.cl/2020/01/mision-canadiense-de-ddhh-constata.html)
- *CODEPU*, 29/01/2020. « Misión canadiense de observación entrega conclusiones preliminares sobre violaciones a derechos humanos en Chile » : [codepu.cl/mision-canadiense-entrega-conclusiones-en-chile/](http://codepu.cl/mision-canadiense-entrega-conclusiones-en-chile/)
- *Colegio de Profesores de Chile*, 29/01/2020. « Resultados preliminares de la misión canadiense de observación sobre violaciones a derechos humanos en Chile » : [colegiodeprofesores.cl/2020/01/29/resultados-preliminares-de-la-mision-canadiense-de-observacion-sobre-violaciones-a-derechos-humanos-en-chile/](http://colegiodeprofesores.cl/2020/01/29/resultados-preliminares-de-la-mision-canadiense-de-observacion-sobre-violaciones-a-derechos-humanos-en-chile/)

#### Tables rondes, conférences, séminaires :

- *Chili : la CSQ de retour d'une mission d'observation*, 2 février 2020, [magazine.lacsq.org/2020/02/02/chili-la-csq-de-retour-dune-mission-dobservation/](http://magazine.lacsq.org/2020/02/02/chili-la-csq-de-retour-dune-mission-dobservation/)
- *Chili : le peuple se soulève*, table ronde organisée par le Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN), CSN-Montréal, 5 février 2020, [ccmm-csn.qc.ca/chili-le-peuple-se-souleve/](http://ccmm-csn.qc.ca/chili-le-peuple-se-souleve/)
- *Répression et les droits humains au Chili*, table ronde organisée par la Chaire de recherche en Sociologie des conflits sociaux, Département de sociologie, UQAM, 10 février 2020, [cscs.uqam.ca/non-classe/10-fevrier-2020-conference-sur-la-repression-et-les-droits-humains-au-chili/](http://cscs.uqam.ca/non-classe/10-fevrier-2020-conference-sur-la-repression-et-les-droits-humains-au-chili/)
- *Droits humains et extractivisme au Chili, soulèvement social, crise socio-écologique et perspectives*, conférence organisée par le Groupe de recherche interdisciplinaire sur les territoires de l'extractivisme, École d'études sociologiques et anthropologiques, Université d'Ottawa, 11 février 2020, [uocal.uottawa.ca/fr/node/24927](http://uocal.uottawa.ca/fr/node/24927)
- *Droits humains et crise socio-écologique au Chili : premiers constats d'une mission d'observation*, séminaire organisé par le Centre de recherche en éducation et formation relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté, Faculté des sciences de l'éducation, UQAM, 12 février 2020, [centrere.uqam.ca/2020/droits-humains-et-crise-socio-ecologique-au-chili-premiers-constats-dune-mission-dobservation-midi-evenement-12-fevrier-2020/](http://centrere.uqam.ca/2020/droits-humains-et-crise-socio-ecologique-au-chili-premiers-constats-dune-mission-dobservation-midi-evenement-12-fevrier-2020/)
- *Chili, crise politique et droits humains*, table ronde organisée par le Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM) et le Réseau d'études latino-américaines de Montréal (RÉLAM), Université de Montréal, 13 février 2020, [calendrier.umontreal.ca/detail/880802-chili-crise-politique-et-droits-humains](http://calendrier.umontreal.ca/detail/880802-chili-crise-politique-et-droits-humains)
- *Crise politique et droits humains au Chili*, conférence organisée par Sciences Po Lyon / l'Institut d'études politiques de Lyon, 21 février 2020, [sciencespo-lyon.fr/agenda/crise-politique-et-droits-humains-au-chili](http://sciencespo-lyon.fr/agenda/crise-politique-et-droits-humains-au-chili)

- *La crise des droits humains au Chili*, conférence organisée par Plataforma Unidad Social, Genève, 25 février 2020, [ngchili.wordpress.com/2020/02/21/25-02-20-la-crise-des-droits-humains-au-chili-geneve/](http://ngchili.wordpress.com/2020/02/21/25-02-20-la-crise-des-droits-humains-au-chili-geneve/)
- *Présentation des résultats préliminaires de la Mission québécoise et canadienne sur les droits humains au Chili*, Réunion parallèle sur les droits humains au Chili, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Genève, 26 février 2020
- *Crise politique et violations des droits humains au Chili*, conférence organisée par le Comité de solidarité avec le Chili de Québec, 28 février 2020, [pressegauche.org/Crise-politique-et-violations-des-droits-humains-au-Chili](http://pressegauche.org/Crise-politique-et-violations-des-droits-humains-au-Chili)
- *Chili : origines et avenir de la révolution en cours*, conférence présentée au conseil confédéral de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Palais des congrès de Montréal, 11 mars 2020